



HAUTE AUTORITÉ POUR
LA BONNE GOUVERNANCE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2 0 2 3



www.habg.ci

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
RESUME EXÉCUTIF.....	7
INTRODUCTION.....	9
PREMIERE PARTIE.....	11
DEUXIEME PARTIE.....	20
TROISIEME PARTIE.....	31
QUATRIEME PARTIE.....	43
CINQUIEME PARTIE.....	54
SIXIEME PARTIE.....	56
CONCLUSION.....	60
ANNEXES.....	61

PREMIERE PARTIE

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 DEVELOPPER LA CULTURE DE L'INTEGRITE POUR PREVENIR LA CORRUPTION ET LES INFRACTIONS ASSIMILEES

1.1. Renforcement du dispositif juridique de la HABG en matière de Déclaration de patrimoine

12

1.2. Formation des agents et des points focaux de la HABG sur l'utilisation de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine

12

1.3. Sensibilisation des assujettis et enregistrement des déclarations de patrimoine

13

1.4. Développement et Déploiement des outils de lutte contre la corruption dans les cinq (05) administrations publiques

16

1.5. Commémoration des Journées internationales de lutte contre la corruption (11 juillet et 09 décembre)

16

1.6. Organisation de l'atelier de validation des curricula et modules

18

1.7. Evaluation de la phase pilote de l'enseignement de la lutte contre la corruption (ENA, Ecole de Magistrature et des Greffes)

19

DEUXIEME PARTIE

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 RENFORCER LA REPRESSION DES ACTES DE CORRUPTION ET D'INFRACTIONS ASSIMILEES

2.1. Renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Investigations et des Poursuites

21

2.2. Elaboration et soumission des dossiers de plaintes et dénonciations à l'examen du Comité Technique et du Conseil

22

2.3. Réalisation des investigations sur les pratiques de corruption et infractions assimilées et appui à la coordination des enquêtes conjointes HABG-Services d'enquêtes Partenaires

24

2.4. Elaboration et Edition du Guide des actes de corruption et d'infractions assimilées

26

2.5. Elaboration et édition du manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et infractions assimilées

27

2.6. Mise en œuvre et promotion de la plateforme de signalement des actes de corruption et infractions assimilées (communication, sensibilisation, formations)

28

TROISIEME PARTIE

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE LA HABG35

3.1. Organisation de l'atelier bilan 2022 et perspectives 2023.

32

3.2. Mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) ISO 27001

33

3.3. Mise en conformité de la HABG avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel

35

3.4. Mise en place du Système de Management de la Qualité (SMQ)

36

3.5. Participation aux travaux et ateliers des Comités interministériels relatifs à la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance

37

3.6. Participation aux activités et Comités des Experts ONUDC

39

3.7. Mise en œuvre du plan de formation des agents de la HABG

42

QUATRIEME PARTIE : AUTRES ACTIVITES REALISEES

- 4.1. Participation au séminaire d'actualisation du plan d'actions 2024-2025 pour l'amélioration des indicateurs MCC 44
- 4.2. Contribution à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Reforme des Finances Publiques 2022 – 2024 45
- 4.3. Participation à l'atelier de formation de 40 membres du Secrétariat permanent et du Comité technique du CONAFIP sur la chaîne Planification Programmation Budgétisation et Suivi-Evaluation axée sur les résultats 46
- 4.4. Application des sanctions aux assujettis réfractaires à la déclaration de patrimoine 46
- 4.5. Signature d'Accord de coopération entre la HABG et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) 47
- 4.6. Signature d'un Accord-cadre de coopération entre la HABG et le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG) 48
- 4.7. Participation de la HABG à la 10eme session de la Conférence des Etats Parties à la Convention Des Nations Unies Contre La Corruption 48
- 4.8. Participation à un Panel d'échanges sur l'Intégrité et l'éthique publique à l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (l'INAI) 50
- 4.9. Participations à la 2e édition de la conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption à Bamako au Mali 50
- 4.10. Organisation de couvertures médiatiques des activités de la HABG et les mises à jour du site web et des comptes de réseaux sociaux 51
- 4.11. Organisation du super prix N'golo COULIBALY pour la promotion de la prévention et de la lutte contre la corruption, destiné aux journalistes et acteurs de la presse en Côte d'Ivoire en partenariat avec la CAIDP 52
- 4.12. Organisation d'une campagne de communication multimédia de lancement et de promotion de la plateforme SIGNALIS 52
- 4.13. Organisation des journées portes ouvertes des institutions et organes en charge de la lutte contre la corruption 53

CINQUIEME PARTIE : DIFFICULTES

- 5.1. Insuffisance des ressources humaines 55
- 5.2. Les difficultés d'ordre matériel 55

SIXIEME PARTIE : EXECUTION DU BUDGET 2023

- 6.1. Budget alloué en 2023 57
- 6.2. Budget exécuté 58

SIGLES ET ACRONYMES

APD	Aide Publique au Développement
BIRGN	Brigade d'Intervention Rapide de la Gendarmerie Nationale
CCI-CI	Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire
CONAFIP	Comité National de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques
CNI	Carte Nationale d'Identité
DSI	Direction du Système d'Information
DIP	Direction des Investigations et des Poursuites
GCC	Cabinet Global Challenge Corporation Côte d'Ivoire
HABG	Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance
IGSP	Inspection Générale des Services de Police
MCC	Millenium Challenge Corporation
MCLU	Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MFPMA	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration
MSHPCMU	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle
ONECI	Office National de l'Etat Civil et de l'Identification de Côte d'Ivoire
PPBSE	Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation
PPRC	Programme Pays de Renforcement des Capacités
PTA	Plan de Travail Annuel
SDRFP	Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques
SMQ	Système de Management de la Qualité
SMSI	Système de Management de la Sécurité de l'Information

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des déclarations de patrimoine réceptionnées de 2015 à décembre 2023.....	14
Tableau 2 : Récapitulatif des assujettis identifiés pour la déclaration patrimoine.....	15

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Représentation du nombre de déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat par année.....	14
Figure 2 : Evolution du nombre d'assujettis à la déclaration de patrimoine de 2015 à 2023.....	15
Figure 3 : Répartition des différents types de saisines.....	22
Figure 4 : Cartographie des saisines selon le secteur public ou privé.....	23
Figure 5 : Cartographie des saisines selon les localités.....	23
Figure 6 : Bilan des enquêtes de 2015 à 2023.....	25
Figure 7 : Répartition des enquêtes de flagrance par secteur d'activités des agents interpellés.....	27
Figure 8 : Répartition des alertes reçues sur SIGNALIS de mai 2023 à avril 2024.....	30

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Synthèse des déclarations de patrimoine issues des deux missions.....	61
ANNEXE 2 : Synthèse générale des déclarations de prise de fonction des dix régions couvertes par les missions.....	61
ANNEXE 3 : Synthèse des déclarations de cessation de fonction ou de fin de mandat de 2015 au 31 décembre 2023.....	62
ANNEXE 4 : Synthèse des déclarations de mise à jour de 2015 au 31/12/2023.....	63
ANNEXE 5 : Synthèse des cibles formées et sensibilisées par la HABG de janvier à décembre 2023.....	63
ANNEXE 6 : synthèse des plaintes et dénonciations par localité.....	65
ANNEXE 7 : Statistique des plaintes et dénonciations de 2014 à 2023.....	68
ANNEXE 8 : Récapitulatif des couvertures médiatiques enregistrées en 2023.....	68

Les principaux résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre des activités de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) au cours de l'année 2023 couvrent ses différents métiers. Il s'agit notamment des Etudes et de la Coordination, de la Déclaration de Patrimoine, de la Sensibilisation-Education, de la Coopération, du Système d'information, de l'Investigation et des Poursuites ainsi que de la Communication.

Au titre des Etudes, la Coordination, de l'Evaluation et de l'Assistance :

- L'Etude sur le système d'intégrité ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des outils de lutte contre la corruption dans cinq (05) administrations publiques ont été réalisés.
- Le rapport d'activités 2022 et le Plan de Travail Annuel 2023 ont été élaborés et validés par l'ensemble des Directions et services, ainsi que par le Conseil de la HABG.

Au titre de la Déclaration de Patrimoine :

- Le renforcement du dispositif juridique de la HABG en matière de déclaration de patrimoine a été effectué. Cette réforme visait à modifier les dispositions des textes relatifs à la déclaration de patrimoine pour apporter des correctifs aux problèmes identifiés dans leur mise en œuvre. Les changements ont porté sur les modalités de déclaration, les délais, les sanctions, le traitement et la conservation des déclarations.
- La formation des agents et des points focaux de la HABG sur l'utilisation de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine a été réalisée.
- Des missions spéciales de sensibilisation des assujettis et d'enregistrement des déclarations de patrimoine ont été effectuées dans le but d'augmenter les taux de déclaration de patrimoine.

Au titre de la Sensibilisation et de l'Education :

- Des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'attention des principales organisations du secteur

privé, de l'administration publique et de la société civile. Ces initiatives ont permis d'informer les acteurs de l'administration publique, du secteur privé, ainsi que les médias, les chefs traditionnels, les guides religieux et les organisations de la société civile sur le dispositif juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

- La HABG a participé activement à la commémoration des Journées Africaine et Internationale de lutte contre la corruption les 11 juillet et 09 décembre. L'objectif était de partager avec l'opinion nationale et internationale les progrès réalisés par la Côte d'Ivoire en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

- Un atelier a été organisé et a été l'occasion de valider les curricula et les modules de formation relatifs à l'enseignement de la lutte contre la corruption. Ces documents avaient été élaborés par des experts désignés par les ministères techniques concernés.

- Une évaluation de la phase pilote de l'enseignement de la lutte contre la corruption a été réalisée au sein de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'Ecole de Magistrature et des Greffes. Elle avait pour objectif de recueillir les réactions des apprenants et d'identifier les forces et les éventuelles faiblesses des modules de formation élaborés.

Au titre de la coopération :

- La HABG a participé activement à plusieurs travaux et ateliers des différents comités interministériels. Ces comités incluaient l'Open Government Partnership (OGP), le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs

(MAEP) et le Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

■ La HABG a participé aux activités de l'ONUDDC en tant que Point Focal et aux Comités Experts de l'ONUDDC, en vue de permettre aux représentants nationaux de s'impliquer dans les rencontres et conférences internationales organisées par l'ONUDDC.

Au titre du système d'information :

■ En 2023, la HABG a entamé la mise en place en son sein d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) ISO 27001.

■ La mise en conformité de la HABG avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel a également été entreprise. Cette activité a impliqué le déploiement de mesures nécessaires pour s'assurer que la HABG respecte les exigences de la loi en matière de protection des données à caractère personnel.

Au titre des Investigations et des Poursuites :

■ En 2023, la HABG a poursuivi le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Investigations et des Poursuites, dans l'optique de renforcer les compétences du personnel chargé des Investigations et des Poursuites. Cette initiative vise à leur permettre d'accomplir efficacement leur mission de recueil, d'analyse des saisines et de conduite des enquêtes.

■ L'élaboration et la soumission des dossiers de plaintes et de dénonciations à l'examen du Comité Technique et du Conseil ont été réalisées conformément aux dispositions de l'article 17 du décret n°2014-213 du 16 avril 2014.

■ La HABG a entrepris la réalisation d'investigations sur les pratiques de corruption et des infractions assimilées, ainsi que le soutien à la coordination des enquêtes conjointes entre la HABG et les Services d'enquêtes partenaires, afin d'identifier les auteurs présumés des actes de corruption et leurs complices, et d'initier des poursuites à leur encontre.

■ La HABG a procédé à l'élaboration et l'édition du guide des actes de corruption et des infractions assimilées, dans la perspective de fournir aux principaux acteurs de la chaîne pénale de répression de la corruption et des infractions assimilées. Il s'agit d'un manuel permettant d'identifier et d'harmoniser la compréhension des éléments constitutifs de ces infractions à toutes les étapes.

■ Un manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et les infractions assimilées a été élaboré, afin de renforcer la coordination intersectorielle entre les acteurs de la chaîne pénale chargés de réprimer ces actes en Côte d'Ivoire.

■ La HABG a procédé au lancement et à la promotion de « SIGNALIS », la plateforme de signalement des actes de corruption et des infractions assimilées, dans l'optique de renforcer le dispositif de réception, de centralisation et de traitement des plaintes et des dénonciations. De plus, cette initiative visait à améliorer la gestion intégrée des dossiers faisant l'objet d'investigations.

Au titre de la communication

■ La HABG a organisé la seconde édition du super prix N'golo COULIBALY pour la promotion de la prévention et de la lutte contre la corruption, destiné aux journalistes et acteurs de la presse en Côte d'Ivoire, en partenariat avec la Commission pour l'Accès à l'Information et aux Documents Publics.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a, depuis plusieurs décennies, érigé au rang de priorité la promotion de la bonne gestion des deniers publics. A cet effet, dès son accession à la magistrature suprême en 2011, le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, s'est engagé à faire de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption un axe fort de sa politique de développement. Cette volonté s'est matérialisée par le renforcement du cadre juridique et institutionnel à travers la ratification, en 2012, de la convention des Nations Unies contre la corruption et de celle de l'Union Africaines pour la prévention et la lutte contre la corruption. Il a également procédé à la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) par l'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et à prise de l'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la HABG.

Toutes ces réformes entreprises par la Côte d'Ivoire et les différentes actions menées en matière de promotion de la bonne gouvernance, ont permis une amélioration globale de l'état de la gouvernance depuis 2012. Aussi, les initiatives entreprises conformément au Plan National de Développement (PND 2021-2025) ont fortement contribué à l'amélioration des performances enregistrées par la Côte d'Ivoire dans les évaluations des agences internationales de notation en matière de gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ainsi, la Côte d'Ivoire a enregistré un score de 23,6 en 2021 contre 11,3 en 2012 selon World Governance Indicators et un score de 37/100 en 2022 contre 36/100 en 2021 passant de la 105e place sur 180 à la 99e place selon l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International.

Par ailleurs, les perspectives économiques de la Côte d'Ivoire, à court et moyen termes, reposent sur un engagement fort en faveur de la stabilité macroéconomique et des réformes structurelles arrimées à une forte volonté politique en matière d'assainissement du climat des affaires à travers la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Ainsi, dans l'optique d'améliorer de façon continue ses performances en matière de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, la HABG a mis en œuvre son Plan Annuel de Travail au titre de l'année 2023. Ce PTA qui enregistre quarante-quatre (44) activités, s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Stratégique 2021-2023 fondé sur la vision du Président N'golo COULIBALY à savoir « Faire de la Côte d'Ivoire un pays respectueux des bonnes pratiques de gouvernance afin d'éradiquer la corruption et les infractions assimilées ».

Cette vision a été déclinée en trois (3) orientations stratégiques :

- **OS1** : développer la culture de l'intégrité pour prévenir la corruption et les infractions assimilées ;
- **OS2** : renforcer la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées ;
- **OS3** : renforcer les capacités opérationnelles de la HABG.

Ce présent rapport vise donc à faire l'état de mise en œuvre du Plan de Travail Annuel 2023 de la HABG en fonction de ces orientations stratégiques. Il s'agira donc de présenter :

- les résultats des activités par orientations stratégiques ;
- les résultats des activités hors PTA 2023 ;
- les principales difficultés rencontrées ; et
- le bilan d'exécution du budget 2023.

01

ORIENTATION STRATEGIQUE 1

**DEVELOPPER LA CULTURE DE
L'INTEGRITE POUR PREVENIR
LA CORRUPTION ET LES
INFRACTIONS ASSIMILEES**



En 2023, la mise en œuvre des activités programmées dans le plan de travail de la HABG au titre de l'orientation stratégique 1 a permis d'obtenir les principaux livrables ci-après :

1.1. Renforcement du dispositif juridique de la HABG en matière de Déclaration de patrimoine

Cette réforme vise à modifier les dispositions des textes relatifs à la déclaration de patrimoine, afin d'apporter des correctifs aux problèmes identifiés dans leur mise en œuvre. Les changements portent sur les modalités de déclaration, les délais, les sanctions, le traitement et la conservation des déclarations.

A cet effet, plusieurs avant-projets de textes ont été révisés en 2023 pour prendre en compte les changements institutionnels intervenus au cours de cette année. Il s'agit des textes élaborés au cours de l'atelier relatif à la finalisation des propositions de réforme des textes sur la déclaration de patrimoine organisé en mai 2022 à Grand-Bassam. Ce sont :

- **de l'ordonnance n°2013-660** du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, telle que modifiée, complétée par l'ordonnance n° 2013-805 du 22 novembre 2013, 2015-176 du 24 mars 2015 et n° 2018-25 du 17 janvier 2018 ;
- **du décret n°2014-219** du 16 avril 2014 portant modalités de déclaration de patrimoine modifié par le décret n° 2018-99 du 24 janvier 2018 ;
- **du décret n° 2018-100** du 24 janvier 2018, déterminant la liste des personnes exerçant de hautes fonctions dans l'administration publique ou chargées de la gestion des Fonds publics.

Les travaux ont porté sur douze (12) réformes devant aboutir à la validation de trois projets de textes modificatifs. Ces réformes concernent : la mise à jour de la liste des personnes assujetties à la

déclaration de patrimoine; la forme de la déclaration de patrimoine; le contenu de la déclaration; la fréquence de déclaration; les délais de déclaration; les publications ; le nombre de formulaires de déclaration de patrimoine ; les sanctions ; l'ajout des ayants droit des déclarants décédés à la liste des structures pouvant avoir accès aux déclarations de patrimoine recueillies ; le statut du personnel en charge de la déclaration de patrimoine, des investigations et des poursuites ; l'identification nominative des assujettis à la déclaration de patrimoine ; le traitement et la conservation des déclarations de patrimoine. A l'issue des travaux, l'atelier a validé dix (10) réformes sur les douze (12) proposées avec des amendements de certains contenus.

Spécifiquement aux nouvelles fonctions assujetties à la déclaration de patrimoine, soixante-un (61) fonctions ont été identifiées. Elles seront soumises à la validation des membres du gouvernement qui ont à charge les services hébergeant ces fonctions. A ce jour, la validation par le Gouvernement des réformes est toujours en attente.

Ces avant projets révisés seront présentés au Conseil et soumis à Monsieur le Président pour validation avant la transmission au Ministère de la Justice / Secrétariat Général du Gouvernement.

1.2. Formation des agents et des points focaux de la HABG sur l'utilisation de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine

L'objectif général de cette initiative est d'amener les agents et les points focaux de la HABG à maîtriser la plateforme informatique développée par le BNETD pour la gestion des déclarations de patrimoine. Cette nouvelle plateforme permettra un meilleur suivi des assujettis et leurs déclarations, ainsi qu'une production statistique plus désagrégée.

Ainsi, les agents de la HABG ont été formés en 2022. Toutefois, la formation des points focaux aura lieu après l'opérationnalisation de la plateforme. Les activités préparatoires à l'utilisation interne de la plateforme sont en cours. Il s'agit du transfert des données de l'ancienne application vers la nouvelle. Par ailleurs, la pleine utilisation de cette plateforme est conditionnée par la validation de la réforme du cadre juridique par le Gouvernement et qui prévoit la formalisation du processus de mise à jour des listes d'assujettis et la dématérialisation du processus de déclaration de patrimoine.

1.3. Sensibilisation des assujettis et enregistrement des déclarations de patrimoine

Cette activité vise l'amélioration des taux de déclaration de patrimoine. De façon spécifique il s'agissait d'aller vers les personnes assujetties à la déclaration de patrimoine, afin de les sensibiliser et enregistrer leurs déclarations de patrimoine et de publier les statistiques relatives aux déclarations reçues.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette activité, des courriers sont régulièrement adressés aux assujettis et aux structures abritant un grand nombre d'assujettis pour des séances de sensibilisation ciblée. Ainsi, cinq (05) ministères et deux (02) Directions Générales du ministère du Budget ont été sollicités par la HABG pour des séances de sensibilisation ciblée. Par ailleurs, trois (3) communiqués ont été publiés à l'intention des assujettis à la déclaration de patrimoine, cent vingt-quatre (124) courriers d'invitation et de rappel à déclarer leur patrimoine ont été adressés aux assujettis de diverses catégories. Il s'agit principalement :

- du Premier Ministre et des Présidents d'Institutions ;
- des Membres du Gouvernement et personnalités ayant rang de Ministre et de Secrétaire d'Etat ;
- des Ministres Gouverneurs ;
- des Présidents et Vice-Présidents des Conseils Régionaux, des

Maires et Adjointes aux maires des 10 régions couvertes par les deux missions de 2023 ;

- des Sénateurs ;
- des Magistrats de la Cour d'Appel et du Tribunal de Première Instance de Daloa.

En outre, des communications sont régulièrement faites au Premier Ministre et aux Présidents d'Institutions sur la situation déclarative des assujettis sous leurs responsabilités.

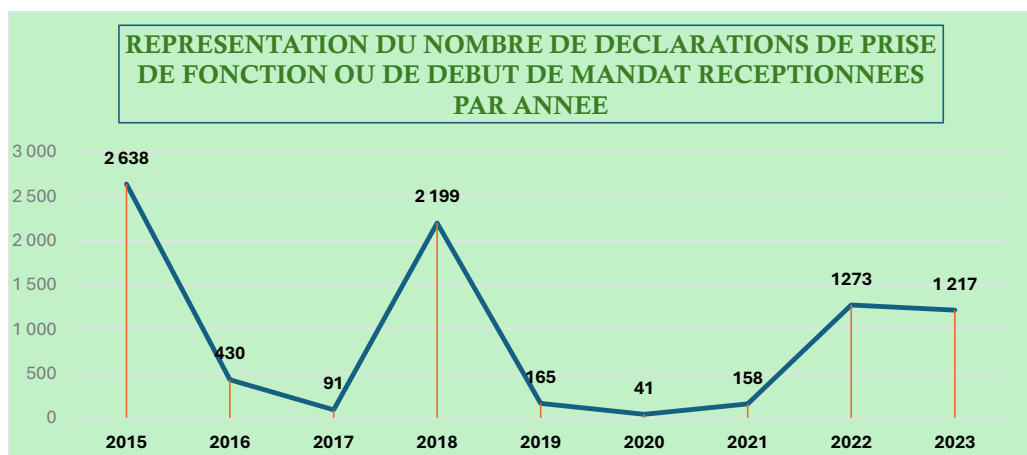
Par ailleurs, deux (02) missions de sensibilisation et d'enregistrement des déclarations de patrimoine à l'intérieur du pays sur les quatre (04) programmées au PTA 2023 ont été organisées respectivement du 30 mai au 16 juin 2023 et du 24 juillet au 06 août 2023 à Séguéla, Odienné, Touba, Man, Guiglo, Duékoué, Daloa et Bouaflé à l'intention des assujettis, des régions du Worodougou, du Béré, du Kabadougou, du Folon, du Bafing, du Tonkpi, du Cavally, du Guémon, du Haut-Sassandra et de la Marahoué. Les résultats au 31 décembre 2023 sont consignés dans les annexes 1 et 2.

1.3.1. Statistiques de la déclaration de patrimoine de 2015 à fin décembre 2023

- *Déclaration de prise de fonction ou de début de mandat :*

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la HABG a réceptionné 1 217 déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat. Ainsi, le nombre total de déclarations de patrimoine reçues depuis 2015 s'affiche désormais à **8 213 sur 9 892 déclarations attendues, soit un taux de déclaration de 83,03% contre 81,62% au 31 décembre 2022**. Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'action combinée des missions à l'intérieur du pays et du début effectif des sanctions a eu un effet positif sur la collecte des déclarations de patrimoine ces deux (02) dernières années.

Figure 1: Représentation du nombre de déclarations de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat par année



- *Déclaration de cessation de fonction ou de fin de mandat :*

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la HABG a réceptionné **117 déclarations de patrimoine de cessation de fonction ou de fin de mandat**, portant le nombre total de déclarations de patrimoine de ce type depuis 2015 à 376. Le détail est établi en annexe 3.

- *Déclaration de mise à jour du patrimoine :*

Du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la HABG a réceptionné **26 déclarations de mise à jour du patrimoine portant le nombre total de déclaration de mise à jour reçues depuis 2015 à 118.**

Le détail des déclarations reçues de 2015 à 2023 est présenté dans le tableau en annexe 4.

- *Déclaration de patrimoine tous types :*

Au cours de l'année 2023, la HABG a enregistré **1 360 déclarations de patrimoine** tous types confondus portant le nombre total de déclaration à 8 707 comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 1: Récapitulatif des déclarations de patrimoine réceptionnées de 2015 à décembre 2023

N°	Type de déclarations	Nombre de déclarants									Nombre de déclarants de 2015 au 31/12/2023
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1	Déclarations de prise de fonction ou de début de mandat	2 638	430	91	2 199	165	41	158	1 273	1 217	8 213
2	Déclarations de cessation de fonction ou de fin de mandat	0	8	11	69	32	13	33	93	117	376
3	Déclarations de mise à jour du patrimoine	0	1	9	18	2	0	19	43	26	118
TOTAL GENERAL		2 638	439	111	2 286	199	54	210	1 409	1 360	8 707

1.3.2. Assujettis à la déclaration de prise de fonction ou de début de mandat

Le nombre d'assujettis à la déclaration de prise de fonction ou de début de mandat identifiés du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, est de 1.322

assujettis portant le nombre total d'assujettis identifiés depuis 2015 à 9 892.

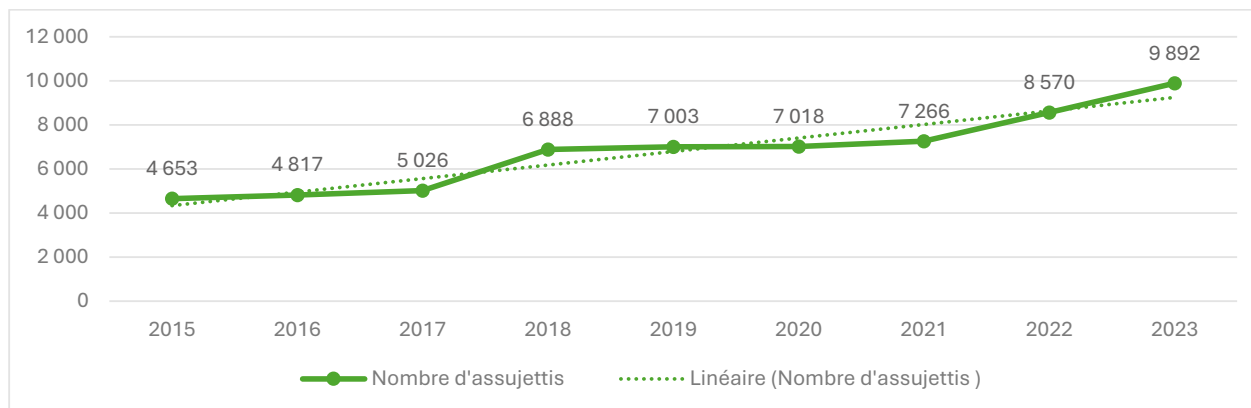
La répartition des assujettis identifiés depuis 2015 se présente comme suit :

Tableau 2: Récapitulatif des assujettis identifiés pour la déclaration patrimoine

Evolution des fonctions identifiées								
2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
4 653	4 817	5 026	6 888	7 003	7 018	7 266	8 570	9 892

NB : il s'agit des fonctions précises occupées par les assujettis et pour lesquelles une déclaration de patrimoine de prise de fonction ou de début de mandat est attendue.

Figure 2 : Evolution du nombre d'assujettis à la déclaration de patrimoine de 2015 à 2023



1.4. Développement et Déploiement des outils de lutte contre la corruption dans les cinq (05) administrations publiques

Initiée en 2022, cette activité s'est poursuivie en 2023. Elle a pour objectif de renforcer le système d'intégrité de cinq (05) administrations issues de quatre (04) secteurs publics à savoir les douanes, les concours de la fonction publique, la santé et la construction. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- évaluer les outils de prévention de la corruption, des infractions assimilées et de fraude dans ces administrations cibles ;
- élaborer la cartographie des risques de corruption et de fraude de chaque secteur ;
- renforcer les capacités sur les techniques de détection et de prévention de la corruption et infractions assimilées ;
- élaborer les outils de prévention de la corruption, des infractions assimilées et de fraude ;
- déployer les outils / instruments / mécanismes de prévention de la corruption dans cinq (05) administrations cibles.

Lancée le 14 avril 2022, cette étude a été réalisée selon une approche participative, inclusive et itérative des administrations cibles avec l'appui

technique et financier du cabinet KPMG et de la GIZ. En effet, cette initiative a servi de cadre de sensibilisation des administrations à adhérer au projet dont l'objectif a été décrit plus haut. Aussi, le projet a permis de renforcer, au cours d'un atelier de formation organisé le 09 novembre 2022 à l'hôtel Limaniya de la riviéra 4 le Golf, les compétences de douze (12) agents de la HABG et de vingt-trois (23) représentants des administrations ciblées sur les notions de gestion de risques, les méthodes d'identification des risques, les techniques d'élaboration de la cartographie des risques et les outils de prévention et de détection des cas de corruption, d'infractions assimilées et de fraude.

Au 31 décembre 2023, le projet de rapport d'évaluation du système d'intégrité ainsi que la cartographie des risques de corruption, d'infractions assimilées et de fraude des 09 administrations de quatre (04) secteurs publics cibles ont été validés par l'ensemble des parties prenantes au cours de l'atelier de restitution organisé les 07 et 08 novembre 2023 à l'Hôtel Silver Moon, sis aux II plateaux, 7ème tranche Abidjan.

En outre, un atelier de validation des outils de prévention et de lutte contre la corruption ainsi que la fraude, élaborés par le cabinet KPMG, sera organisé au

1.5. Commémoration des Journées internationales de lutte contre la corruption (11 juillet et 09 décembre)

La participation de la HABG à la commémoration des Journées Africaine et Internationale de lutte contre la corruption, visait à partager avec l'opinion nationale et internationale, les avancées de la Côte d'Ivoire en matière de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- présenter la HABG dans le dispositif national de prévention et de lutte contre la corruption ;

- participer aux conférences organisées pour présenter les réformes et les actions menées par la HABG, en matière de prévention et de répression de la corruption et des infractions assimilées.

Dans le cadre de la commémoration de la Journée Africaine de lutte contre la corruption, le 11 juillet 2023, la HABG a procédé au lancement officiel de la Plateforme multicanal de dénonciation des Actes de Corruption et Infractions

assimilées dénommée SIGNALIS. Il s'agit d'un Système de Prévention et de dénonciation, qui vise à accroître la participation citoyenne dans la lutte contre la corruption d'une part et d'autre part à insuffler et instaurer l'intégrité et la transparence.

Quant à la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption, elle a été marquée par une série d'activités entre le 06 et le 21 décembre 2023. Il s'agissait notamment de :

- l'attribution du prix N'golo COULIBALY pour la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées en partenariat avec la CAIDP ;
- l'organisation de Journées portes ouvertes sur les Institutions et organes de lutte contre la corruption ;
- la diffusion dans les médias de la déclaration de Monsieur ZORO Bi Ballo Epiphane, Président de la HABG ;
- la commémoration solennelle de la Journée Internationale, avec une conférence inaugurale et des panels thématiques.

Les principaux résultats obtenus sont :

- le lancement de la plateforme SIGNALIS a permis à la population de disposer d'un outil de dénonciation sécurisé et confidentiel pour saisir la HABG. L'exploitation de ces saisines a conduit à l'interpellation de quarante-un (41) agents publics indéliçats ;
- la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption a été célébrée sous le thème international suivant : « 20 ans de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption : unissons le monde contre la corruption ». Au niveau national, il a été retenu la formulation suivante : Ce thème retenu est ainsi libellé : « Unissons-nous pour lutter efficacement contre la corruption, l'enrichissement illicite et le blanchiment de capitaux. »

La célébration solennelle s'est déroulée le 21 décembre 2023, au Sofitel Hôtel Ivoire, sous la présidence de Son

Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Vice-Président de la République de Côte d'Ivoire.

Mais avant, les journées portes ouvertes organisées par la HABG les 6, 7 et 8 décembre 2023 dans ses locaux ont permis de convier les autres structures qui contribuent à la lutte contre la corruption, d'exposer et de présenter leurs missions ainsi que leurs principales activités menées à travers des stands qui leur ont été dédiés. Ces journées ont enregistré la participation d'agents publics, d'opérateurs économiques, d'élèves, d'étudiants ainsi que des responsables d'Organisation Non gouvernementales (ONG).

La célébration solennelle a été marquée par une cérémonie d'ouverture faite d'allocutions et par une conférence déclinée en trois (03) panels :

Panel 1 :

Sous-thème 1 : « Initiatives et réformes prises par la Côte d'Ivoire pour endiguer la corruption, l'enrichissement illicite et le blanchiment des capitaux »

Sous-thème 2 : « Corruption, blanchiment de capitaux et financement du Terrorisme : risques encourus et mesures de mitigation »

Panel 2 :

Le thème abordé au cours de ce panel porte sur le « Recueil et traitement des déclarations de patrimoine : une solution efficace à la lutte contre l'enrichissement illicite, le blanchiment des capitaux et la corruption »

Panel 3 :

Le thème abordé est « Risques de corruption, d'enrichissement illicite et de blanchiment de capitaux lors de l'organisation des grands événements publics à caractère politique, culturel ou sportif : enjeux et défis pour la Côte d'Ivoire à la veille de la CAN 2023 » a été abordé comme thème au cours de ce panel.

Les différents experts ont fait des contributions relativement à

l'enrichissement illicite, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et à la lutte contre la corruption dans le domaine du sport.

L'atelier vise à valider les curricula et modules de formation relatifs à l'enseignement de la lutte contre la corruption, élaborés par les experts désignés par les ministères techniques concernés.

De façon spécifique, il s'agit de vérifier la conformité des manuels élaborés avec les exigences pédagogiques du système éducatif ivoirien.

Plusieurs séances de travail et ateliers ont eu lieu pour permettre aux experts de consolider les curricula et modules de formation, tout en vérifiant leur conformité aux exigences et règles pédagogiques et académiques en vigueur dans le système éducatif ivoirien.

Le dernier atelier a été organisé du 14 au 20 mai 2023, et a permis de consolider les manuels, les guides, les syllabus et autres supports pédagogiques nécessaires à l'enseignement de la lutte contre la corruption dans les différents ordres et niveaux d'enseignement. Ces documents concernent la Maternelle, le Primaire, le Secondaire général ainsi que l'Enseignement Technique, la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et les structures de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Tous ces supports pédagogiques ont donc été pré-validés par les experts et sont disponibles.

Les documents pré-validés suivants sont disponibles :

- Concernant les niveaux de la maternelle, du primaire et du secondaire général, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle : les programmes éducatifs, les guides d'exécution, les manuels et les guides d'utilisation des manuels,

pour la petite et la moyenne section, la grande section, les cours préparatoires, les cours élémentaires, les cours moyens, les 6ème / 5ème, les 4ème / 3ème, les 2nde / 1ère, la Tle, le CAP et le BT ;

- Au titre de l'enseignement supérieur et des écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat, les experts ont rédigé pour les licences 1, 2, 3 et les masters 1 et 2, ainsi que pour les cycles moyen, moyen supérieur et supérieur : sept (07) manuels de cours, sept (07) syllabus de cours et sept (07) guides d'exécution.

Pour un déploiement réussi, les documents complémentaires suivants ont été élaborés. Il s'agit du :

- mode d'évaluation de la nouvelle discipline et le régime pédagogique intégrant le volume horaire et l'univers de la discipline ;
- plan de formation des formateurs et du coût financier du déploiement ;
- projet de plaidoyer pour en faire une discipline à part entière ;
- projet de Communication en Conseil des Ministres.

Il importe de faire valider le projet de Communication en Conseil des Ministres par les membres du Conseil de la HABG, en vue de sa soumission au Gouvernement, relativement à l'adoption de la nouvelle discipline dénommée « Education à la Lutte contre la Corruption (ELC) ».

Il faut rappeler que le projet d'introduction des curricula et des modules de formation sur la lutte contre la corruption vise à inculquer aux apprenants les comportements de transparence et de responsabilité, faisant d'eux des citoyens épris de valeurs aptes à contribuer au développement socio-économique durable de la Côte d'Ivoire.

1.7. Evaluation de la phase pilote de l'enseignement de la lutte contre la corruption (ENA, Ecole de Magistrature et des Greffes)

L'objectif visé par cette activité est de procéder à l'évaluation des modules de formation élaborés, afin de recueillir les réactions des apprenants et répertorier les forces et les éventuelles faiblesses de ces documents.

L'évaluation des manuels élaborés s'est faite par l'expérimentation de l'enseignement sur la lutte contre la corruption dans les écoles de formation des fonctionnaires et agents de l'Etat, notamment l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et l'Institut National de Formation Judiciaire (à travers l'Ecole de la Magistrature et l'Ecole des Greffes). Les modules de formation sur la lutte contre la corruption ont été éprouvés, évalués et sont désormais intégrés dans le programme de formation de l'ENA et de l'INFJ.

02

ORIENTATION STRATEGIQUE 2

RENFORCER LA REPRESSION DES ACTES DE CORRUPTION ET D'INFRACTIONS ASSIMILEES



Le bilan de la mise en œuvre des activités programmées en 2023 au titre de l'orientation stratégique 2 du Programme de Travail Annuel 2023 de la HABG fait ressortir les principaux livrables présentés ci-dessous.

2.1. Renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Investigations et des Poursuites

Le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction des Investigations et des Poursuites de la HABG visait à doter de ses agents de moyens techniques et matériels, en vue de mener à bien les missions de recueil, d'analyse des saisines et de conduite des enquêtes.

Ce renforcement des capacités a été marqué notamment par l'acquisition des équipements pour la conduite des enquêtes et la formation du personnel de la HABG dédié aux investigations et poursuites.

Au titre du renforcement des capacités en outil de travail (équipement pour les enquêtes) :

Acquisition d'une plateforme sécurisée de recueil des signalements (service Poursuites)

Le 25 mai 2023, la HABG a procédé au lancement de la plateforme multicanale de signalement des actes de corruption et des infractions assimilées dénommée « SIGNALIS ». Cette plateforme acquise avec l'appui technique et financier de la Coopération Technique Allemande GIZ, permet de renforcer et de moderniser le dispositif de recueil et de traitement des plaintes et dénonciations de la HABG opérationnel depuis 2016.

Sur le plan fonctionnel, cette plateforme permet de :

- déposer les alertes de façon confidentielle ou anonyme ;
- soumettre les plaintes et dénonciations 24h/24 et 7j/7 en tout lieu ;
- utiliser une plateforme Web et une plateforme téléphonique ;
- joindre des preuves aux saisines

sous divers formats (photos, vidéos, textes, audio, etc...) ;

- mettre en place une boîte de dialogue sécurisée pour échanger avec un référent de la HABG
- intégrer les plaintes et dénonciations reçues par d'autres entités de lutte contre la corruption et les infractions assimilées ;
- suivre l'état d'avancement du traitement des saisines reçues ;
- produire automatiquement des statistiques sur les saisines reçues.

Acquisition de matériels pour les enquêtes (service investigation)

Au mois de juillet 2023, il a été acquis au profit des enquêteurs de la DIP, les équipements suivants :

- Cinq (05) Ordinateurs portables de marque « HP », en vue de faciliter la rédaction des procès-verbaux d'enquêtes de flagrante sur les sites d'interpellation ou de garde à vue des mis en cause.
- 02 Imprimantes de marque « HP », pour permettre l'impression des Procès-verbaux d'enquêtes à soumettre à la signature des personnes auditionnées.
- Cinq (05) gilets par balle.

Au titre du renforcement des capacités à travers des sessions de formation

Il convient de présenter d'une part, les formations reçues au titre de l'année 2023.

Du 06 au 10 mars 2023 : Participation de deux (02) Adjoints-Chefs à l'atelier de formation sur les Investigations Economiques et Financières – Version

Avancées qui s'est déroulé à l'Hôtel les PALMIERS sis à Cocody les II Plateaux. Cet atelier a permis aux enquêteurs d'acquérir de nouvelles expériences et de renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes sur les délits économiques et financiers complexes. Il leur a permis également de partager leurs expériences avec les différentes entités d'enquête présentes.

Du 22 au 26 avril 2023 :

Participation d'un (01) Adjudant-Chef à l'atelier de formation sur l'Exploitation des principes du droit comptable OHADA, du RCCM et des Suretés dans le cadre des investigations Economiques et Financières à la Maison Palmier sise à Cocody- II Plateaux. Cet atelier a permis à l'enquêteur d'approfondir ses connaissances en matière de criminalité financière.

Les 13 et 14 septembre 2023 :

Participation du personnel en charge des Investigations et des Poursuites aux sessions de formation sur les techniques d'enquêtes forensiques et les techniques d'audition en matière d'enquête sur la criminalité financière. Cette formation a permis d'outiller le personnel de la Direction de l'Investigation et des Poursuites (DIP) sur les techniques et bonnes pratiques à observer en matière d'audition dans le cadre d'une enquête portant sur la corruption et les infractions assimilées.

Le 18 septembre 2023 :

Participation du personnel de la Direction de l'Investigation et des Poursuites (DIP) à la session de formation sur la méthodologie de gestion des Risques dans le cadre de la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité (SMQ).

Cette formation a permis au personnel de la DIP d'avoir les rudiments nécessaires en vue de repérer, analyser et évaluer les risques éventuels liés à l'activité d'une entreprise, et à les traiter pour les annihiler ou en réduire l'impact.

Du 19 au 26 septembre 2023 :

Participation du personnel de la Direction de l'Investigation et des Poursuites (DIP) à la session de formation sur l'utilisation du logiciel de traitement Word.

Cette formation a permis aux Enquêteurs de renforcer leur capacité dans l'utilisation des solutions numériques en vue d'une plus grande efficacité dans la rédaction des procès-verbaux.

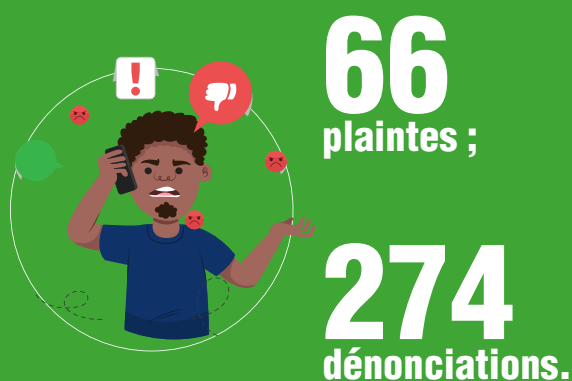
2.2. Elaboration et soumission des dossiers de plaintes et dénonciations à l'examen du Comité Technique et du Conseil

Aux termes de l'article 17 du décret n°2014-213 du 16 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement des organes de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, la Direction de l'Investigation et des Poursuites (DIP) est chargée notamment de recueillir, de centraliser et d'exploiter les dénonciations et plaintes dont elle est saisie afin d'en informer le Conseil de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance.

En application des dispositions de la loi ci-dessus référencée, la HABG recueille, centralise et exploite les plaintes et dénonciations dont la HABG.

Au titre du recueil et de la centralisation des saisines

La Direction de l'Investigation et des Poursuites a enregistré, sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, au total trois cent quarante (340) saisines dont :



L'annexe 6 présente les statistiques des requêtes enregistrées à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance de 2014 au 31 décembre 2023.

Au titre de l'analyse des plaintes et dénonciations recueillies

Sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, la Direction de l'Investigation et des Poursuites a procédé à l'analyse de trois cent quarante (340) dossiers de plaintes et de dénonciations dont la cartographie se présente comme suit :

- **87 %** des dossiers concernent le secteur public tandis que 13 %

concernent le secteur privé.

- **64 %** des plaintes et dénonciations se rapportent à des faits présumés de corruption ou d'infractions assimilées tandis que 36 % sont relatifs à un dysfonctionnement ou mauvais fonctionnement de l'administration.

- **67%** des plaintes et dénonciations concernent la localité d'Abidjan tandis que 33 % concernent les villes de l'intérieur.

L'annexe 5 donne la répartition des saisines par structures, la localité et l'objet desdites plaintes et dénonciations.

Figure 4: Cartographie des saisines selon le secteur public ou privé

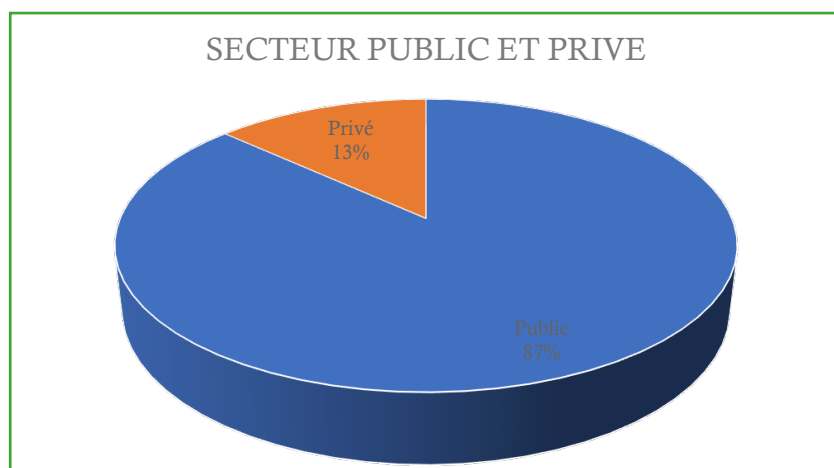
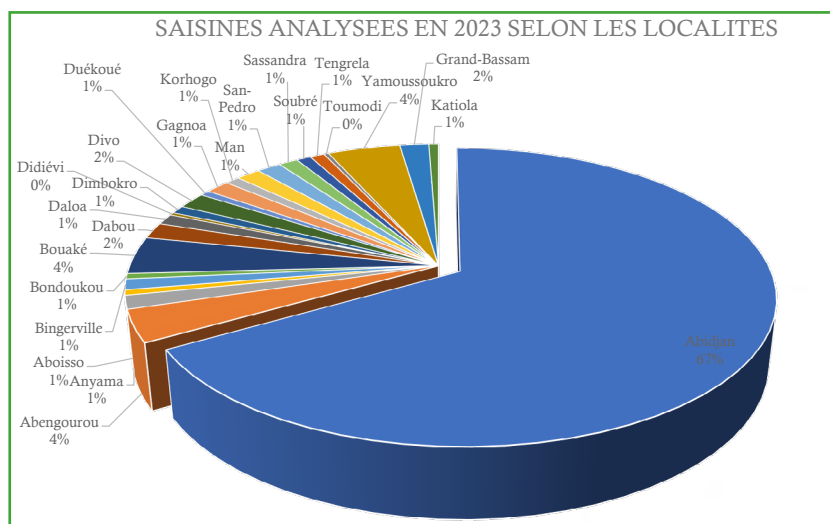


Figure 5: Cartographie des saisines selon les localités



Au titre des dossiers soumis au Conseil pour examen

A l'issue de l'analyse approfondie, la Direction de l'Investigation et des Poursuites prépare le dossier à soumettre au Conseil comprenant :

- Une fiche technique ;
- Un rapport d'examen (résumé des faits, analyse et recommandations) ;
- La requête et ses annexes.

L'ensemble des dossiers de plaintes et dénonciations reçus au cours de l'année 2022 analysées ont été soumis à l'examen du Comité technique lors d'un atelier tenu à Grand-Bassam. A l'issue de cet atelier et d'autres réunions du Comité technique, trente-deux (32) dossiers ont été retenues pour être présentés au Conseil de la HABG.

Ainsi, sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, la Direction de l'Investigation et des Poursuites a préparé et soumis à l'examen du Conseil trente-deux (32) dossiers de plaintes et dénonciations.

A l'issue de l'examen de ces dossiers, les décisions suivantes ont été prises par le Conseil :

- l'ouverture d'enquête pour dix-sept (17) dossiers ;
- le rejet de requête pour quinze (15) dossiers après avis du Procureur de la République compétent ;

Au titre des diligences issues des réunions du Conseil de la HABG

A l'issue des réunions du Conseil relatives à l'examen des plaintes et dénonciations, les diligences réalisées ont été marquées par la rédaction de :

- quatre (04) procès-verbaux des réunions du Conseil des 12 janvier 2023, 14 février 2023, 23 février 2023 et 04 mai 2023 ;
- trente-deux (32) résolutions relatives aux dossiers de plaintes et de dénonciations examinés ;

dix-sept (17) courriers d'information adressés au Procureur de la République près le Pôle Pénal Economique pour ouverture d'enquête ;

- quinze (15) courriers de demandes d'avis adressés au Procureur de la République avant rejet de requête.

2.3. Réalisation des investigations sur les pratiques de corruption et infractions assimilées et appuie à la coordination des enquêtes conjointes HABG- Services d'enquêtes Partenaires

L'objectif de cette activité est d'identifier les auteurs présumés des actes de corruption et d'infractions assimilées et leurs complices et d'initier des poursuites. La réalisation, par la HABG, d'une enquête préliminaire est déclinée en huit (08) étapes depuis son ouverture jusqu'à la transmission du rapport au Procureur de la République.

- Le point général des enquêtes

Au 31 décembre 2023, la HABG a procédé à l'ouverture de cent deux (102) enquêtes pour des soupçons de corruption et éventuellement pour blanchiment des produits qui en résulteraient dont dix-sept (17) au cours de l'année 2023.

L'état de réalisation de ces enquêtes se présente comme suit :

- Vingt-neuf (29) procès-verbaux d'enquêtes achevées et transmises au Procureur de la République pour suite judiciaire dont treize (13) au cours de l'année 2023 qui sont repartis comme suit :

04 procès-verbaux d'enquêtes préliminaires ;

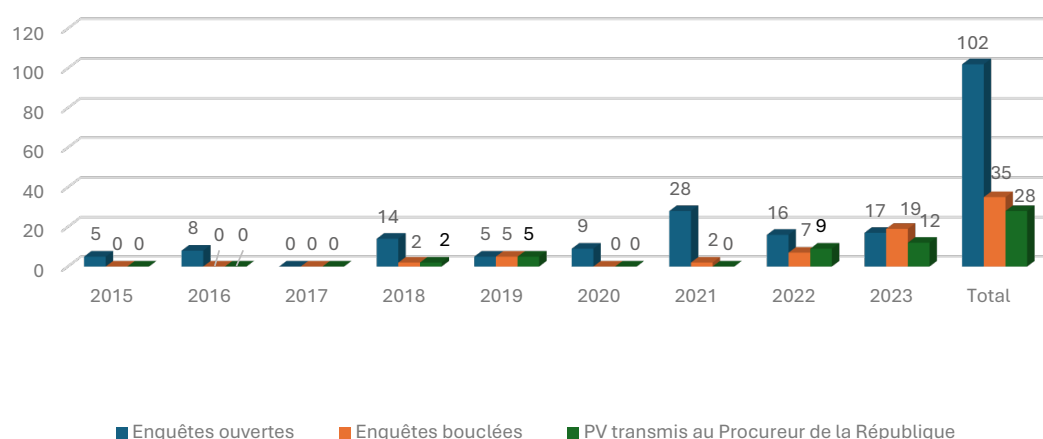
09 procès-verbaux d'enquêtes de flagrance.

- Vingt-quatre (24) personnes ont été interpellées par les Officiers de Police Judiciaire de la HABG, gardées à vue puis déférées au parquet près le Pôle Pénal Economique et Financier pour corruption à l'issue des enquêtes de flagrance réalisées dans le secteur de la construction, de l'administration

décentralisée, de la Justice, de la Santé, du Commerce, des Transport, et de l'Education nationale. Les personnes déférées ont toutes été inculpées pour corruption et les dossiers sont en instruction judiciaire.

Six (06) condamnations prononcées pour corruption dont cinq (05) au cours de l'année 2023.

Figure 6: Bilan des enquêtes de 2015 à 2023



•Le point des enquêtes déléguées.

Sur l'ensemble des 102 dossiers d'enquêtes ouvertes, vingt-un (21) ont été confiées aux services extérieurs partenaires dont l'Inspection Générale des services Judiciaires et pénitentiaires, l'Inspection Générale du Trésor, la Direction de la Police Economique et Financière, la section recherches de la Gendarmerie Nationale, l'Inspection Générale de la Police, l'Inspection Générale de l'Education nationale, l'Inspection Générale de la Santé pour enquête. Dans le cadre du suivi des dossiers confiés aux services extérieurs d'enquête, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a invité lesdits services à plusieurs séances de travail au cours des années 2022 et 2023. Sur l'ensemble de ces dossiers transmis, seules les conclusions de l'enquête menée par l'Inspection

Générale des Services de Police (IGSP) dans la localité de Divo mettant en cause un Commissaire de Police, ont été transmises à la HABG. Certaines sont achevées et sont en voie de transmission et les autres en cours de traitement. Le détail des vingt-un (21) enquêtes déléguées se présente comme suit :

- 01 enquête achevée, le procès-verbal d'enquête a été transmis au Pôle Pénal Economique et Financier après son examen par le Conseil de la HABG ;
 - 01 enquête achevée mais le Procès-verbal n'a pas encore été transmis à la HABG ;
- 19 enquêtes sont en cours.

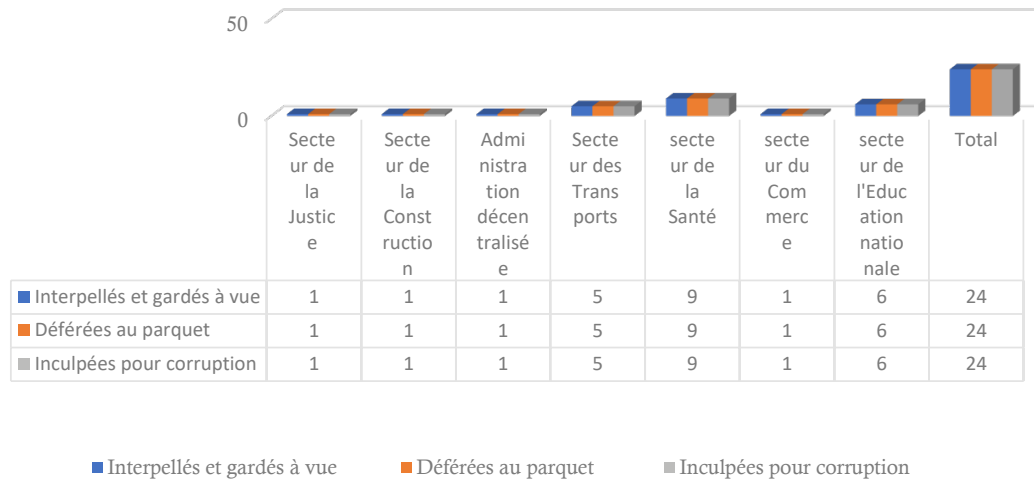
•Le point des enquêtes de flagrance

Sur instructions de son Président, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a également conduit

des enquêtes de flagrance dans le cadre de l'intensification de la répression contre la corruption et les infractions assimilées. Ainsi, sur la base des saisines et dénonciations des populations, les enquêteurs de la HABG, sous la supervision du Procureur de la République près le

Pôle Pénal Economique et Financier ont conduit des investigations qui ont permis d'interpeller en 2023 quarante et un (41) agents du secteur publics. Le graphique ci-dessous donne la répartition des interpellations par secteur d'activités des agents indélécatés.

Figure 7: Répartition des enquêtes de flagrance par secteur d'activités des agents interpellés



2.4. Elaboration et Edition du Guide des actes de corruption et d'infractions assimilées

L'initiative d'élaboration et d'édition du Guide des actes de corruption et d'infractions assimilées vise à mettre à la disposition des principaux acteurs de la chaîne pénale de répression de la corruption et infractions assimilées un manuel d'identification des actes de corruption et des infractions assimilées en vue d'une harmonisation de la compréhension des éléments constitutifs desdites infractions aussi bien au niveau de l'étape de l'enquête, de la poursuite, de l'instruction que du jugement. La réalisation de cette activité comprend 5 étapes suivantes :

Etape 1 :

Rédaction du premier draft du projet de guide par les Consultants et soumission à la HABG.

Etape 2 :

Organisation d'un atelier d'examen du projet de Guide avec les parties prenantes.

Etape 3 :

Finalisation du Guide par les consultants après intégration des observations de l'atelier.

Etape 4 :

Edition du guide d'identification des actes de corruption

Etape 5 : Cérémonie officielle de présentation du Guide

A fin décembre 2023 le projet de guide des actes de corruption et d'infractions assimilées a été élaboré et validé sous réserve de la prise en compte des observations formulées au cours d'un atelier d'examen qui s'est tenu sur la période du 22 au 26 novembre 2023 avec l'ensemble des principaux acteurs de la chaîne pénale de répression de la corruption et des infractions assimilées, à savoir les représentants :

- du Pôle Pénal Economique et Financier (PPEF) ;
- de l'Inspection Générale des Services Judiciaires et Pénitentiaires (IGSJP) ;
- des Unités de Formation et de Recherches de Droit des Universités de Cocody et de Bouaké ;
- de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) ;
- de l'Inspection Générale des Finances (IGF) ;
- de la Direction de la Police Economique et Financière (DPEF) ;
- de l'Unité de Lutte Contre le Racket (ULCR) ;
- de la Gendarmerie Nationale ;
- et de la HABG.

La prochaine étape consiste à la finalisation du Guide par les consultants après intégration des observations de l'atelier.

2.5. Elaboration et édition du manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et infractions assimilées

L'élaboration et l'édition du manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et les infractions assimilées a pour objectif de renforcer la coordination intersectorielle entre les acteurs de la chaîne pénale de répression des actes de la corruption et des infractions assimilées en Côte d'Ivoire.

Pour atteindre cet objectif, la HABG a bénéficié de l'appui technique d'un Consultant Expert International, recruté selon les procédures du partenaire financier GIZ. Les travaux réalisés par le consultant sous la supervision de la HABG et de la GIZ ont abouti à l'élaboration du projet de manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et les infractions assimilées. Ce document provisoire a été examiné par la HABG et les observations formulées ont été transmises au consultant en vue de leur prise en compte.

Au 31 décembre 2023, la version provisoire du manuel d'enquête est disponible.



Figure 1: Cérémonie de lancement de la plateforme SIGNALIS

2.6. Mise en œuvre et promotion de la plateforme de signalement des actes de corruption et infractions assimilées (communication, sensibilisation, formations)

La mise en place de la plateforme multicanale sécurisée de signalement des actes de corruption vise à renforcer le dispositif de réception, de centralisation, de traitement des plaintes et dénonciations, et de gestion intégrée des dossiers de saisine.

Dans cette optique, la HABG a bénéficié de l'appui technique et financier de la GlZ. Ainsi, la plateforme multicanale sécurisée de signalement des actes de corruption et des infractions assimilées dénommée « SIGNALIS » a été identifiée, installée et testée. La cérémonie officielle de lancement de la plateforme multicanale de signalement des actes de corruption a été organisée le 25 mai 2023 dans la salle de conférence de la HABG. Elle est actuellement opérationnelle et accessible en lien direct

www.signalis.habg.ci

et sur le site internet de la HABG, à partir de la vignette active en page d'accueil et à partir de la rubrique « Plaintes et Dénonciations – Dénoncer un acte de corruption ».

Après le lancement officiel de la plateforme SIGNALIS, une campagne de communication à l'endroit du grand public a été mise en œuvre.

Ainsi, une première campagne télévision avec la diffusion d'un spot publicitaire sur plusieurs chaînes de télévisions a été réalisée du 26 mai 2023 au 30 juin 2023. Une campagne d'affichage sur les grands panneaux publicitaires s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire ivoirien du 26 mai 2023 jusqu'au 30 août 2023. Une deuxième campagne publicitaire sur plusieurs chaînes de télévision a eu lieu au mois d'octobre 2023. Parallèlement, des affichages dans différentes administrations publiques ont été exécutés de la mi-septembre à la mi-octobre 2023. Ces différentes campagnes ont été accompagnées d'une campagne sur les principaux réseaux sociaux et médias en ligne.



Signalons la corruption en toute sécurité et confidentialité !



Serveur Vocal Gratuit



pulsion

A la suite du lancement officiel de la plateforme SIGNALIS le 25 mai 2023 et de la campagne de communication pour sa vulgarisation les résultats suivants ont été obtenus pour le recueil des plaintes et dénonciations sur la plateforme au 31 décembre 2023 :

- Nombres d'alertes reçues : **428** ;
- Nombres d'alertes par langue : Français (**426**) soit **99,5 %**, Anglais (**2**) soit **0,5%** ;
- Nombres d'alertes par canal : Portail Web (**410**) soit **95,8%**, Serveur Vocal (**16**) soit **3,7%**, Email (**2**) soit **0,5%** ;
- Nombre d'alertes avec une annexe : Alerte avec annexe (**97**) soit **23%** et Alerte sans annexe (**331**) soit **77%** ;
- Nombre d'alertes suivi d'un complément d'information : Avec complément d'information (**40**) soit **9%**, Sans complément d'information (**388**) soit **91%**.

Le complément d'information peut être à l'initiative de la HABG où du requérant

428 alertes reçues

alertes par langue

426 en français soit **99,5 %** **02** en anglais soit **0,5 %**

alertes par canal

Portail web Serveur Vocal Email
410 **16** **02**

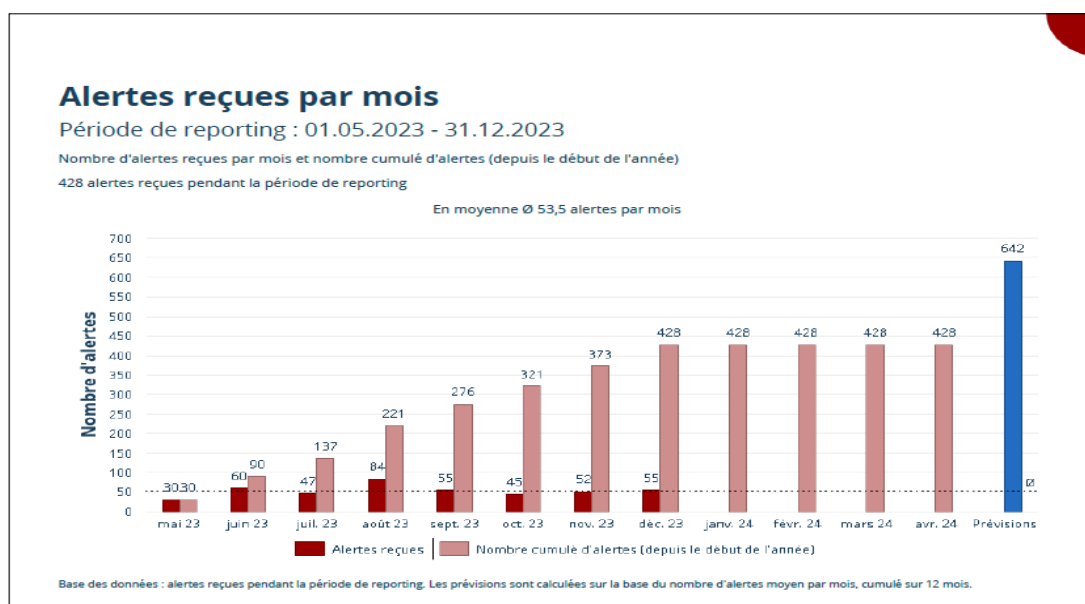
alertes avec une annexe

avec annexe sans annexe
97 **331**

suivi d'un complément d'information

Avec complément d'information sans complément d'information
97 **388**

Figure 8 : Répartition des alertes reçues sur SIGNALIS de mai 2023 à avril 2024



03

ORIENTATION STRATEGIQUE 3

RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DE LA HABG



Au titre de l'axe stratégique 3, la HABG a inscrit 23 activités dans son plan de travail annuel pour l'année 2023. Au 31 décembre de la même année, le bilan de mise en œuvre desdites activités se présente comme suit :

3.1. Organisation de l'atelier bilan 2022 et perspectives 2023

En application des principes de bonne gouvernance et de gestion, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a organisé l'atelier bilan 2022 et perspectives pour l'année 2023 du 20 au 23 février 2023, à GOLDEN PALACE HOTEL de Grand-Bassam. Il était placé sous la présidence de Monsieur N'golo COULIBALY, Président de Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance représenté par Dr TRAORE Bakari, Directeur de Cabinet du Président de la HABG.

L'atelier a été un cadre de partage d'informations/évaluations et de propositions des acteurs impliqués dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des différents documents (Plan stratégique de la HABG 2021-2023 et PTA 2022).

Les travaux de cet atelier se sont déroulés en plénière et ont été coordonnés par un Comité d'organisation présidé par le Directeur de Cabinet et un Comité scientifique présidé par le Secrétaire Général. Ces travaux ont été marqués par des présentations qui ont servi de supports de discussions.

Au terme de cet atelier, le rapport d'activités 2022 et le Programme de Travail annuel 2023 de la HABG ont été élaborés et validés par l'ensemble des directions et services opérationnels.



Photo 3 : Atelier bilan 2022 et perspectives 2023 de la HABG - Hotel Golden Palace - Bassam

3.2. Mise en place d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) ISO 27001

L'objectif général de cette activité est de renforcer le système de sécurité de l'information de la HABG. De manière spécifique, il s'est agi de :

- renforcer la confiance des parties prenantes internes et externes sur la sécurité des informations gérées par la HABG,
- renforcer l'image de la HABG en tant qu'institution respectant les standards et les bonnes pratiques de sécurité de l'information, et
- remplir les obligations légales et réglementaires de la HABG en matière de sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée.

Il convient pour cela de mettre en place un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI), le faire certifier selon la norme internationale ISO 27001, ce qui consiste à établir une politique et des objectifs de sécurité de l'information et de les atteindre de manière efficace par la mise en œuvre de processus, procédures et dispositifs de sécurité appropriés.

Pour la mise en œuvre de ce projet de renforcement des capacités opérationnelles, la HABG bénéficie de l'appui technique et financier de

la Coopération Allemande. Cet appui s'inscrit dans le cadre général du programme « Promotion de la Bonne Gouvernance pour l'accroissement des investissements et de l'emploi en Côte d'Ivoire », financé par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) et mis en œuvre par l'Agence Allemande pour la Coopération Technique (GIZ).

La réalisation de ce projet se fera au travers des cinq (05) grandes phases suivantes :

- 1 planification de la mise en œuvre du SMSI ;
- 2 déploiement et mise en œuvre du SMSI ;
- 3 contrôle et surveillance du SMSI ;
- 4 amélioration et mise à jour du SMSI ;
- 5 certification du SMSI selon la norme internationale ISO 27001.

Pour atteindre ces résultats, la HABG bénéficie de l'accompagnement du groupement de cabinets PROWAY Consulting / RESYS, recruté à l'issue d'un appel d'offre international.



Photo 3 : Cérémonie de lancement du projet du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) le 27 février 2023 à la salle de conférence de la HABG

Ainsi, une mission du groupement de cabinets PROWAY/RESYS s'est tenue du 27 février 2023 au 03 mars 2023 pour le lancement du projet et la phase n°1 de Planification de la mise en œuvre du SMSI.

A l'issue de cette phase, les livrables attendus ont été fournis, à savoir, (i) le bilan du système de sécurité existant, (ii) le domaine d'application et le périmètre du SMSI, (iii) la politique et les objectifs de sécurité du SMSI, (iv) la méthodologie de gestion des risques, (v) le registre des exigences légales, réglementaires et contractuelles, (vi) l'appréciation des risques de sécurité de l'information, (vii) la déclaration d'applicabilité du SMSI et (viii) le plan de traitement des risques de sécurité de l'information.

Une deuxième mission de la phase n°2 de Déploiement et de Mise en Œuvre du SMSI a été organisée du 23 au 27 octobre 2023. Cette phase a permis de confirmer les mesures de sécurité pertinentes pour gérer les risques de sécurité de l'information identifiés, d'élaborer les procédures du cycle de vie documentaire et la documentation du SMSI, de former le personnel clé de la HABG sur la sécurité de l'information, de sensibiliser et de communiquer sur la sécurité de l'information pour l'ensemble du personnel et d'élaborer les procédures de gestion des incidents de sécurité de l'information.

3.3. Mise en conformité de la HABG avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel

La mise en œuvre de cette activité consiste à mettre en conformité la HABG avec la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel. Il s'agit pour la HABG notamment de (i) réaliser ses missions dans le respect des exigences de la loi en matière de protection des données à caractère personnel, (ii) renforcer son image en tant qu'institution respectant les bonnes pratiques en matière de protection des données à caractère personnel, (iii) renforcer son dispositif de protection des données à caractère personnel, (iv) renforcer la confiance des diverses parties prenantes qui lui confient leurs données à caractère personnel, (v) renforcer la confiance des lanceurs d'alertes, des dénonciateurs, des témoins, des victimes et des experts dans la lutte contre la corruption, (vi) servir d'exemple aux autres administrations et (vii) respecter les exigences de la norme ISO 27001 en matière de protection des données personnelles dans le cadre du projet du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI).

Le processus de mise en conformité comprend les grandes phases suivantes :

- **la sensibilisation et la formation** dont le but de cette formation est de sensibiliser, informer et former le personnel des entreprises à la protection de leurs propres données à la gestion et à la protection appropriée des données à caractère personnel qu'ils manipulent dans le cadre de leurs activités ;
- **l'audit de situation** qui consiste à analyser la situation existante de l'organisation au regard de la Loi relative à la protection des données personnelles afin de réaliser une photographie, d'identifier les zones

ou les situations à risques et de préconiser des actions correctives ;

- **l'audit de conformité**, qui comprendra également l'audit du site internet, consiste à vérifier la conformité de la situation de l'entreprise et/ou d'un acte juridique à un référentiel (législatif, jurisprudence, usages & chartes, normes interne et/ou externe, recommandation et/ou décision des autorités compétentes ...- l'Etat des lieux de la Protection des données à caractère personnel à travers l'organisation générale de la HABG, l'inventaire des traitements et l'état de la conformité.
- **l'analyse de la situation** et la conformité suivis de recommandations et prescriptions.
- **l'attestation de conformité** : après correction des non-conformités par la HABG, l'Autorité de Protection effectuera un contrôle pour s'assurer de l'effectivité des corrections et délivrera une attestation de conformité.

Le macro-planning prévisionnel sur six (06) mois calendaire devra permettre d'aboutir à un plan d'actions détaillé de mise en œuvre des recommandations et prescriptions dont la réalisation permettra d'obtenir à terme l'attestation de conformité.

Ce projet est réalisé avec l'appui technique de l'ARTCI. A cet effet, une cérémonie de lancement du projet de mise en conformité de la HABG avec la loi n° 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, s'est tenue le mercredi 27 décembre 2023 dans la salle de conférence de la HABG.



Photo 5 : Cérémonie de lancement du projet de mise en conformité avec la loi ivoirienne de protection des données à caractère personnel.

Cette cérémonie de lancement a permis de partager avec toutes les parties prenantes le projet de mise en conformité de la HABG avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel en vue de leur appropriation et implication effective dans la conduite des travaux dudit projet.

3.4. Mise en place du Système de Management de la Qualité (SMQ)

Pour mener à bien ses missions, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), s'est engagée à encadrer ses acquis et à développer des outils de gouvernance en vue d'améliorer son organisation interne, la qualité de ses services, sa coopération avec les structures en charge de la bonne gouvernance. A cet effet, elle s'est engagée dans la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ). Ainsi, la HABG a sollicité et obtenu l'appui technique et financier

de l'Agence Allemande pour la Coopération (GIZ) à travers le projet « Bonne Gouvernance pour l'Accroissement des Investissements et de l'Emploi en Côte d'Ivoire ».

Ce projet comprend trois (03) grandes phases énumérées ci-après :

Phase 1 :

Préparation et planification de la mise en œuvre du SMQ ;

Phase 2 :

Déploiement (mise en œuvre et exploitation) du SMQ et du système de gestion des opérations administratives et financières ;

Phase 3 :

Contrôle et Surveillance du Système de Management (qualité, organisationnel et opérationnel) de la HABG.

Au 31 décembre 2023, toutes les activités de la phase 1 ont été réalisées à l'exception de « l'analyse des risques organisationnels, opérationnels et de management et définition de la méthode de gestion des risques liés à ces aspects ». Les principaux livrables de cette phase portent sur :

- la formation du personnel de la HABG sur les exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et le pilotage des processus du 17 au 21 août 2023 ;
- l'élaboration de la cartographie des processus de la HABG ;
- l'élaboration du Rapport diagnostic de la HABG.

Il est à noter que la politique qualité établissant la cohérence entre la stratégie et les missions de la HABG a été rédigée, signée et communiquée.

3.5. Participation aux travaux et ateliers des Comités interministériels relatifs à la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance

Au premier semestre de l'année 2023, la HABG a participé à plusieurs travaux et ateliers des différents comités interministériels en tant que point focal à savoir l'Open Government Partnership (OGP), le MAEP et le Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT). La HABG est également membre du groupe de travail nommée Coalition 8 et dirigé par le PNUD.

a) Activités avec l'Open Government Partnership (OGP)

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans le processus de l'Open Government Partnership (OGP) ou du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO), en vue de consolider les valeurs de démocratie participative, les principes de transparence, d'innovation technologique et de lutte contre la corruption. Avec ce nouveau mode de gouvernance inclusif, notre pays

entend être capable de répondre aux nouvelles aspirations du citoyen ivoirien et parvenir à impacter positivement le bien-être des populations.

Le suivi de l'exécution des engagements pris par la HABG au titre du Plan d'Actions Nationales OGP numéro 4 (PAN 4) dont l'échéance est pour 2024.

La HABG a participé à toutes les sessions de travail du comité OGP, qui ont eu lieu au premier semestre 2023 concernant l'exécution des engagements pris par les administrations nationales au titre du PAN 4 OGP (2022-2024).

Dans ce dernier PAN OGP qui comporte dix (10) engagements, la HABG est porteuse de deux engagements :

Engagement 4 :

Finaliser et vulgariser la stratégie nationale 2023-2027 de lutte contre la corruption et les infractions assimilées en Côte d'Ivoire ;

Engagement 5 :

Produire et rendre accessibles les statistiques désagrégées sur les déclarations de patrimoine des assujettis.

Les sessions de travail au cours du premier semestre 2023 ont été marquées par l'organisation d'une séance de travail de l'OGP avec le Responsable du Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MEI) le 16 février 2023.

Dans le cadre de la mise en œuvre du quatrième Plan d'Actions National (PAN 4) du Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO) qui devra couvrir la période 2022-2024, Monsieur Gustavo PEREZ ARA, Responsable du Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MEI) de l'OGP a séjourné en Côte d'Ivoire du 13 au 17 février 2023. A cette occasion, il a rencontré les points focaux des administrations porteuses d'engagements dans le PAN 4 (2022-2024), dont la HABG afin (i) d'échanger avec eux sur la mise en œuvre des différents engagements dudit Plan et sur (ii) la conduite du Mécanisme d'Evaluation Indépendant (MEI) de notre pays.

Cette rencontre s'est déroulée le jeudi 16 février 2023 à la salle de conférence du 9ème étage de l'immeuble Postel 2001, Abidjan Plateau. Au terme des séances de travail, les conclusions formulées du Comité technique OGP à l'endroit de la HABG se présentent comme suit :

- organiser une Cérémonie officielle de lancement de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine afin que la population s'en approprie ;
- poursuivre le plaidoyer pour l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption et d'organiser un atelier national de lancement de sa mise en œuvre.

En outre, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a participé :

» **à l'atelier de suivi des engagements du Plan d'Action National 4**, 2020-2024, le lundi 08 mai 2023. Un état, sur les avancées mais aussi les difficultés rencontrées par la HABG, a été produit au Comité Technique OGP à cette occasion.

» **au séminaire régional du Projet d'Appui aux Gouvernements Ouverts Francophones (PAGOF)** dans sa phase 2, du mercredi 19 au jeudi 20 juillet 2023, à l'hôtel NOOM au Plateau.

» **à l'atelier portant sur l'état de mise en œuvre des engagements pris au titre du PAN 4** qui s'est tenu le mardi 12 décembre 2023. Au cours de cet atelier, le Comité technique OGP a estimé que tous les engagements de la HABG ont connu quelques avancées bien que n'étant pas totalement achevés. En effet, l'engagement 4 relatif à l'élaboration et à l'adoption de la stratégie nationale, n'est pas achevée car le Gouvernement n'a pas encore adopté ladite stratégie nationale en conseil des Ministres. Ce qui retarde ainsi sa mise en œuvre.

Aussi, au cours du dernier semestre de l'année 2023, la HABG a obtenu du PAGOF 2, un engagement pour une assistance technique et financière concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption et concernant le processus

de traitement des déclarations de patrimoine.

b) Activités avec le Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT).

Le Comité de Coordination des Politiques nationales de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC-FT) fait partie du cadre institutionnel mis en place par le gouvernement de Côte d'Ivoire pour ses initiatives avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA). Ce Comité a pour mission de coordonner toutes les politiques de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive au niveau national. Il a pour autre mission, de conduire conjointement avec la CENTIF, le processus d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire par les états de la CEDEAO, conformément aux normes internationales de prévention du blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La HABG a participé au sein dudit comité, à tous les travaux préparatoires de l'évaluation du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme de la Côte d'Ivoire menée par une mission du Fonds Monétaire International (FMI), au mois de juin 2022. Cette évaluation a été suivie de l'élaboration d'un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle, appelé plan d'actions Post Rem (PA-PR).

Au titre de l'année 2023, la HABG a participé aux sessions suivantes du comité :

- » le mercredi 15 février 2023 s'est tenue la **première session du Comité de Coordination**. Cette session a eu pour objet de collecter les différents points de vue des membres présents sur le type d'activités à mettre en œuvre pour l'année 2023 ainsi que sur la nécessité d'actualiser la liste des membres du comité, au regard des nombreux remaniements administratifs observés.

Il a été également recommandé, d'augmenter le nombre des membres du secteur privé au sein dudit Comité.

- » le vendredi 14 avril 2023, s'est tenue à la salle de conférence du Comité de Coordination LBC/FT, la 2ème session de l'année 2023 avec les membres du comité suivie de la visite des participants à l'atelier du GIABA (équipe dirigeante du GIABA et responsables des comités de coordination des Etats membres du GIABA) dans le cadre du processus de création des comités de coordination dans tous les pays ouest-africains. Cette session a été l'occasion de présenter le bilan du comité CLBC/FT ivoirien à l'équipe dirigeante du GIABA.
- » le mardi 18 juillet 2023 s'est tenue la troisième session ordinaire du Comité de Coordination. Cette session a spécifiquement mis l'accent sur la nécessité d'organiser des sessions de renforcement de capacités à l'attention des membres du Comité de Coordination aux fins de leur donner une vraie expertise en matière de Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
- » les travaux Post-REM (PA-PR) : le 26 décembre 2023, le Président de la CENTIF, Président du Secrétariat Technique (ST) du Comité Interministériel de mise en œuvre des recommandations issues du Rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) de la Côte d'Ivoire, a convoqué les membres dudit Secrétariat, dont le Président du Comité de coordination LBCFT et ses membres à une réunion. Les travaux ont porté sur le plan d'actions post-REM (PA-PR) et les Partenaires Techniques et Financiers volontaires pour accompagner la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités.

En effet, dans la mise en œuvre de ce plan d'actions certains PTF ont fait connaître leur intention d'appuyer le Secrétariat Technique dans l'exécution de certaines activités. Ceux-ci ont également désigné des experts qui seront chargés de l'opérationnalisation. Il s'agit des experts du département juridique du FMI et de Madame Marilyne LANDRY pour la GIZ et la Banque mondiale. S'agissant du Secrétariat Technique, il a

décidé d'adjoindre un Expert international spécialisé en évaluation des risques pays au groupe d'Experts nationaux pour les activités du plan d'actions post-REM non couvertes par les PTF.

3.6. Participation aux activités et Comités des Experts ONUDC

Cette activité permet aux experts nationaux de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière de prévention de la corruption et de s'approprier des bonnes pratiques internationales dans ce domaine. Ainsi, la HABG a participé aux rencontres organisées par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

Dans cette perspective, en sa qualité de point focal ONUDD, la HABG a organisé plusieurs séances de travail des experts nationaux et internationaux. Ces différentes rencontres qui se sont déroulées ont permis à la Côte d'Ivoire de renseigner le questionnaire du rapport ONUDD pour notre pays.

En outre, elle a participé à plusieurs rencontres et conférences internationales à Vienne en Autriche, à Dakar au Sénégal et au Caire en Egypte. Celles-ci ont permis à la HABG de s'inspirer des bonnes pratiques internationales concernant les questions de sensibilisation, d'éducation, de lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux.

Par ailleurs, l'initiative de la mise en place de Comités Locaux d'Intégrité et de Plateformes Anticor et le projet d'introduction de curricula et de modules de formation sur la lutte contre la corruption dans le système éducatif ivoirien initiée par la HABG ont été retenus par l'ONUDD comme des bonnes pratiques en matière de lutte contre la corruption.

Un autre atelier régional, également à l'initiative de l'ONUDD, sur la dimension de genre dans la lutte contre la corruption a été organisé à Grand-Bassam, du 17 au 19 octobre 2023.

3.6.1. Coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers la Coalition 8

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de coopération du PNUD en Côte d'Ivoire (CPD 2021-2025), une Cellule

de Coordination et de Suivi du cadre de Coopération Etat-PNUD (CSCE-PNUD) mis en place par le Ministère du Plan et du Développement, assure la coordination de l'ensemble des activités relatives à cette coopération. La HABG participe aux travaux du CSCE-PNUD à travers la Coalition 8 dont elle est membre et depuis la fin de l'année 2022,

La Coalition 8 est un groupe composé d'institutions publiques, d'agences internationales, d'OSC et du secteur privé chargés de la mise en œuvre des Priorités Stratégiques 5 du cadre de coopération CPD 2021-2025. Ainsi, la mise en œuvre des Priorités Stratégiques 5, devra aboutir d'ici 2025 au titre des résultats, à ce que les systèmes de gouvernance soient plus inclusifs, redevables, efficaces et disposant de données de qualité, et que les populations vivent dans un environnement où l'Etat de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité soient respectés et effectifs.

Le lundi 31 juillet 2023, la HABG a participé à la deuxième session de l'année, qui portait sur l'élaboration du rapport à mi-parcours de ladite coalition. Un groupe de travail dont fait partie la HABG, a été mis en place pour :

- collecter les informations pertinentes pour élaborer le rapport à mi-parcours de l'année 2023 ;
- préparer un calendrier pour la validation des documents reçus.

La dernière revue à mi-parcours des actions de la coalition 8 s'est tenue à N'SA Hôtel du 11 au 12 octobre 2023, au cours d'un atelier.

3.6.2. Participation aux activités du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)

La HABG a participé à l'atelier de validation d'un avant-projet du rapport d'étape sur la gouvernance de la Côte d'Ivoire du 20 au 21 septembre 2023, organisé par le MAEP. Ce rapport a pour objectif, une fois finalisé, d'évaluer le niveau de la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation pays (REP) au cours de la période allant de 2019 à 2022.

Cet atelier de validation a consisté à soumettre le projet de rapport aux parties prenantes de la gouvernance ivoirienne invitées et à recueillir leurs observations.

Les participants ont été répartis en quatre (04) groupes ainsi dénommés : la Démocratie et Gouvernance Politique, la gestion et Gouvernance Economiques, la Gouvernance des entreprises et le Développement socioéconomique. La HABG a travaillé dans la Commission sur la Gestion et la Gouvernance Economique spécifiquement sur la question transversale relative à la lutte contre la corruption.

Les travaux des commissions ont porté sur la revue de l'ensemble du document et ont permis la reformulation de certains paragraphes ainsi que l'actualisation de certaines données et informations.

3.6.3. Suivi de la Convention de l'ONUDC : Participation à la 14ème session du Groupe d'Examen et Du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption

La HABG a participé à la 14ème Session du Groupe de travail relative à la participation non limitée sur la prévention de la Corruption du 12 au 16 juin à Vienne en Autriche sur la corruption.

Au cours de cette session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, les Etats membres ont entendu tirer parti des panels et des débats organisés, pour mettre en lumière leurs bonnes pratiques et apprendre de l'expérience des pairs concernant les innovations, les synergies qu'on peut tirer entre les approches préventives et répressives, et les opportunités de coopération. Ces échanges ont permis à la délégation ivoirienne de faire des recommandations pour le renforcement du dispositif national de lutte contre la corruption. Celles-ci portent sur :

- la mise en place d'un mécanisme de partage avec l'entité anti-corruption, de toutes les décisions judiciaires rendues concernant la corruption (Relaxe ou condamnation) à l'effet de mieux définir les mesures et orientations stratégiques contre la corruption. Cette mesure est mise en œuvre et a été annoncée par la HATVP de France. Elle permet entre autres, d'alimenter une base de données pour l'élaboration de cartographie des secteurs les plus touchés par la corruption ;
- l'instauration d'une journée de la déclaration de patrimoine ;
- la création d'une charte des services publiques pour formaliser les relations entre les citoyens et l'Administration publique. Cette pratique a été annoncée par le Maroc ;
- l'attribution d'un pourcentage du budget du pays à l'Agence de lutte contre la corruption.

- le recrutement des dirigeants de l'Agence Anti-corruption par Appel à Candidature ;
- le recrutement des cadres de l'Agence Anti-corruption par le biais de concours ;
- la Promotion de la déclaration de patrimoine en ligne.

Au cours de ces jours de délibération et de débats, de nouvelles façons d'éradiquer la corruption et de promouvoir plus de responsabilité, d'intégrité et de transparence dans le monde entier ont été identifiées.



Photo 6 : Participation à la 14ème session du Groupe d'Examen et Du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption - Vienne, Autriche

3.7. Mise en œuvre du plan de formation des agents de la HABG

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation des agents de la HABG, des formations ont été planifiées sur les logiciels de base de la suite bureautique, de productivité et de collaboration Microsoft Office 365.

L'objectif général de cette activité est de renforcer et d'accroître l'efficacité et la productivité de l'ensemble du personnel de la HABG, utilisant l'outil informatique dans son travail au quotidien, par le renforcement de ses capacités à travers des formations pratiques sur les principaux logiciels bureautiques de base.

Les objectifs spécifiques de cette activité visent à dispenser aux utilisateurs et par niveau (initiation, intermédiaire, avancé) des formations pratiques sur les principaux logiciels bureautiques de base de Microsoft Office 365. Il s'agira principalement de dispenser des formations sur (i) le logiciel de traitement de texte Microsoft Word ; (ii) le tableur Microsoft Excel ; (iii) le logiciel de présentation Microsoft PowerPoint ; (iv) le logiciel de gestion de messagerie, d'agenda, et de tâches Microsoft Outlook ; (v) le logiciel Microsoft OneDrive de stockage et de partage en ligne sécurisés des données.

Pour la réalisation de cette activité le centre de formation de la SNDI a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre pour dispenser les différentes formations retenues.

Dans le cadre de la réalisation de ce plan de formation pour le renforcement des capacités du personnel, la première session de formation a permis de former cinquante-six (56) utilisateurs sur le logiciel de traitement de texte Microsoft WORD.

Cette formation visait à acquérir de bonnes bases pour une utilisation efficace et optimale des fonctions de Microsoft WORD pour produire des documents professionnels de qualité.

Cette première session de formation a été délivrée par le centre de formation de la SNDI, du 19 au 26 septembre 2023 dans la salle de conférence de la HABG.

Les actions de formation sur les autres modules (Excel, Powerpoint, Outlook, OneDrive) devront se poursuivre en 2024. La planification devra prendre en compte les nouvelles réalités de la HABG en liaison avec le centre de formation de la SNDI.

04

AUTRES ACTIVITES REALISEES



Outre les activités programmées au PTA 2023, la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a contribué à la réalisation d'importantes activités qui ont permis d'obtenir les résultats intermédiaires ci-après :

4.1. Participation au séminaire d'actualisation du plan d'actions 2024-2025 pour l'amélioration des indicateurs MCC

Le Millenium Challenge Corporation (MCC) créé par le Congrès Américain en 2004, est une agence américaine d'aide au développement avec pour mission d'aider les pays à faibles revenus à lutter contre la pauvreté à travers une croissance économique inclusive. Depuis 2011, sous le leadership du Président de la République son Excellence Alassane OUATTARA, les Gouvernements successifs ont mis en œuvre des réformes institutionnelles, économiques et sociales vigoureuses, assortis d'investissements publics et privés qui ont permis de générer un taux de croissance de 7.2% au cours de la période 2012-2022 et de faire baisser le taux de pauvreté de 55% en 2011 à près de 39% en 2020. Ces réformes vigoureuses, ont pris en compte des faiblesses relevées par les notations MCC dans les différentes catégories. Il s'agit de la Bonne Gouvernance, de l'Investissement dans le Capital Humain et de la Libéralisation de l'économie.

Au titre de l'année fiscale 2024, le MCC a publié la nouvelle scorecard FY2024 le 07 novembre 2023. Ainsi, la Côte d'Ivoire a enregistré une performance de 11 indicateurs au vert sur 20. Au-delà de cette stabilité par rapport à la scorecard 2023, il faut noter une amélioration au niveau de la catégorie « Bonne Gouvernance » notamment avec l'indicateur « Efficacité Gouvernementale » au vert avec un score de 0.08 et l'indicateur « contrôle de la corruption » avec un score de 0.19 soit 59%, mais également un recul dans la catégorie « Libéralisation de l'Economie » marqué par le passage au rouge de l'indicateur « politique budgétaire ». Quant à la catégorie « Investissement dans le capital humain », elle affiche un (01) indicateur au vert sur six (06). Les défis dans cette catégorie sont amplifiés par le changement méthodologique des indicateurs relatifs à l'éducation, qui portent sur les dépenses globales en éducation et le taux d'achèvement des jeunes filles au

premier cycle de l'enseignement secondaire. Le Gouvernement Ivoirien entend accroître ses efforts en 2024 et 2025 à travers des réformes structurantes et des projets impactant afin d'améliorer ses performances au niveau de la scorecard.

C'est dans cette optique que la Cellule de Coordination a organisé un séminaire d'actualisation du plan d'action 2024-2025 pour l'amélioration des indicateurs MCC, le 29 novembre au 02 décembre 2023 à l'Hôtel Prunelle de Jacqueville.

L'objectif général de ce séminaire était d'actualiser le plan d'actions budgétisé pour l'amélioration des indicateurs MCC sur la période 2024-2025.

De façon spécifique, il s'agit :

- d'établir le bilan des activités de mai à octobre 2023 ;
- de valider le rapport global sur la performance historique des indicateurs MCC de 2011 à 2022 ;
- de tirer les enseignements de la Scorecard FY24 ;
- d'actualiser le plan d'actions budgétisé 2024-2025 et le plan d'amélioration de la performance ;
- de renforcer les capacités des membres de la cellule de suivi.

Cet atelier a enregistré la participation des points focaux des ministères et structures impliqués dans la mise en œuvre de ce plan d'actions. La HABG était représentée par son point focal et d'un chargé d'études de la Direction des Etudes, de la Coordination, de l'Evaluation et de l'Assistance (DECEA). Au terme des travaux, la HABG a élaboré et transmis la fiche technique de l'indicateur « Contrôle de la Corruption » ainsi que son plan d'actions 2024-2025. Ce plan comprend trois (03) actions et treize (13) activités et réformes. Aussi, les participants ont bénéficié d'une formation sur les techniques et mécanismes d'élaboration et de gestion des alertes.

4.2. Contribution à la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2022 – 2024

Dans le cadre de l'amélioration continue des finances publiques, le Gouvernement a adopté en juin 2022 un Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP) pour la période 2022-2024. Ce schéma directeur est organisé autour de cinq (05) axes stratégiques ci-après :

Axe 1 :

Renforcement de la gouvernance des finances publiques ;

Axe 2 :

Efficacité dans la mobilisation des ressources publiques ;

Axe 3 :

Optimisation des dépenses publiques ;

Axe 4 :

Performance de l'administration et décentralisation territoriale ;

Axe 5 :

Renforcement du contrôle, de l'audit et de l'évaluation de la gestion des finances publiques. Le schéma directeur constitue le cadre de référence de toutes les réformes en matière de finances publiques. A cet effet, ce schéma directeur 2022-2024 est décliné en plans d'actions annuels qui font l'objet d'évaluation périodique dans un souci d'amélioration continue de la mise en œuvre des réformes en vue de garantir l'atteinte d'une meilleure performance.

Dans ce cadre, le secrétariat permanent du Comité National de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (CONAFIP) a organisé un séminaire bilan de la mise en œuvre du plan d'actions au premier semestre 2023, du 26 au 28 Juillet 2023, à NSA Hôtel, Grand-Bassam avec les points focaux des ministères, des institutions et des structures impliqués pour évaluer la mise en œuvre de ce plan.

L'objectif général de ce séminaire était de faire le bilan à fin juin de la mise en œuvre du plan d'actions 2023 en vue d'améliorer la conduite des réformes au second semestre 2023.

De façon spécifique, ce séminaire visait à permettre aux membres de :

- faire le bilan de l'exécution physique et financière des activités au premier semestre 2023 ;
- évaluer et renseigner le cadre de mesure de la performance du schéma directeur 2022-2024 ;
- recenser les difficultés et risques pouvant survenir dans la mise en œuvre du plan d'actions 2023 ;

- formuler des recommandations à l'endroit des structures et du Comité de pilotage.

Ce séminaire a enregistré la participation de trente (30) représentants des Institutions de la République et des ministères. La HABG a été représentée par le Directeur des Etudes, de la Coordination, de l'Evaluation et de l'Assistance (DECEA) et du Chargé d'Etudes à la DECEA. Les activités engagées par la HABG sont :

Activité 1.1.2.1 :

Identifier les principaux acteurs de la gestion des finances publiques non encore assujettis à la déclaration de patrimoine.

Activité 1.1.2.2 :

Faire adopter par le Conseil de la HABG un projet de texte modifiant l'ordonnance 660 et les décrets d'application pour intégrer les fonctions identifiées et les transmettre au Secrétariat General du Gouvernement.

Activité 1.2.2.1 :

Faire une étude d'évaluation du système d'intégrité dans les administrations publiques (Douanes, MCLU, MSHPCMU, MFPMMA).

Activité 1.2.2.2.

Déployer des outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans une (01) administration publique.

A fin décembre 2023, la HABG a achevé une (01) activité relative à l'évaluation du système d'intégrité dans les régies financières soit 25% sur quatre (04). En effet, le rapport de l'étude ainsi que les outils à déployer ont été validés par l'ensemble des parties prenantes au cours d'un atelier tenue les 07 au 08 novembre 2023 à l'Hôtel Silver MOON. Aussi, elle a entamé deux (02) activités.

4.3. Participation à l'atelier de formation de 40 membres du Secrétariat permanent et du Comité technique du CONAFIP sur la chaîne Planification, Programmation Budgétisation et Suivi-Evaluation axée sur les résultats

Le Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques (SDRFP) 2022-2024 est le troisième cadre de référence et de programmation des actions de la réforme des finances publiques après ceux de 2014-2017 et de 2018-2021. Il découle de la vision « Côte d'Ivoire 2030 » du Gouvernement et des orientations du Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Les principales réformes envisagées ont porté sur (i) la poursuite de la dématérialisation des processus et procédures des finances publiques, (ii) le renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, (iii) le renforcement du système de collecte des recettes fiscales et non fiscales, (iv) la mise en place du cadre juridique et institutionnel du contrôle et de l'audit internes, de l'inspection et de l'évaluation ainsi que (v) l'instauration d'un cadre de gouvernance des systèmes d'informations des administrations économiques et financières.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau schéma directeur 2022-2024 au titre de l'année 2023, le Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption a organisé, à travers le Programme Pays de Renforcement des Capacités (PPRC), un atelier de renforcement des capacités à l'endroit de 40 membres du Secrétariat permanent et du Comité technique du CONAFIP sur : « la Chaîne Planification Programmation Budgétisation et Suivi-Evaluation axée sur les résultats ».

Cette formation qui s'est déroulée du 11 au 15 septembre 2023 à l'Hôtel Suprême de Grand Bassam a été animée par le Cabinet Global Challenge Corporation (GCC) Côte d'Ivoire.

La HABG était représentée par le Directeur des Etudes, de la Coordination, de l'Evaluation et de l'Assistance (DECEA) et d'un Chargé d'Etudes.

L'objectif général de cette formation était de renforcer les capacités de 40 membres du Secrétariat permanent et du Comité de suivi sur les concepts et outils de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBSE) axée sur les résultats dans le cadre du budget programme.

De façon spécifique, il s'est agi :

- de comprendre les concepts et approches de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi-évaluation axée sur les résultats dans le cadre du budget programme ;
- d'accompagner les membres à la maîtrise des outils et méthodes de planification et budgétisation ainsi que le suivi-évaluation (PPBSE) axée sur les résultats ;
- d'outiller les membres du Secrétariat permanent et du Comité de suivi sur les conditions pratiques de la bonne application des outils et des méthodes de PPBSE au Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2022-2024 pour garantir une efficacité dans sa mise en œuvre.

La formation a porté sur cinq (05) modules à savoir :

Module 1 :

cadre conceptuel de la chaîne PPBSE et GAR ;

Module 2 :

Planification stratégique ;

Module 3 :

Programmation des Investissements publics ;

Module 4 :

Gestion Budgétaire en mode budget-programmes ;

Module 5 :

suivi-évaluation.

4.4. Application des sanctions aux assujettis réfractaires à la déclaration de patrimoine

L'objectif de l'application des sanctions est de contraindre les assujettis à déclarer leur patrimoine dans les délais requis par la loi. De façon spécifique, il s'agit d'engager le processus de notification des assujettis par voie de Commissaire de Justice pour sensibiliser les assujettis retardataires à déclarer leur patrimoine.

Ainsi, la réalisation de cette activité a débuté avec le renouvellement de la convention, signée en janvier 2019, entre la Chambre Nationale des Commissaires de Justice de Côte d'Ivoire (CNCJ-CI) pour une durée de deux (2) ans et arrivée à expiration en janvier 2021. La convention révisée a été signée en août 2021.

La cérémonie de lancement officiel des notifications par exploits de Commissaires de Justice aux assujettis ne respectant pas les délais légaux, a été organisée le 08 juin 2022. Cependant, le démarrage effectif de cette opération a été ajourné en 2022 afin de conduire les missions de sensibilisation et d'enregistrement des déclarations de patrimoine à l'intérieur du pays. Ainsi, après avoir visité 26 régions sur les 31 que compte le pays, le Président de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, Monsieur Epiphane ZORO Bi Ballo, a décidé du début des sommations des assujettis retardataires par exploits de Commissaire de Justice. Ce démarrage a été matérialisé à travers une cérémonie officielle organisée à la HABG, le 13 novembre 2023 et au cours de laquelle une première liste de 56 assujettis a été notifiée au Président de la Chambre Nationale des Commissaires de Justice de Côte d'Ivoire.

Au 31 décembre 2023, quarante-huit (48) personnes sur les cinquante-six (56) assujettis concernés ont été notifiés par exploits de Commissaire de Justice. D'autres listes suivront en 2024.



Photo 6: Cérémonie de signature d'un accord de coopération entre la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et la Banque Ouest-Africaine de Développement

4.5. Signature d'Accord de coopération entre la HABG et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

Le vendredi 17 novembre 2023, a eu lieu au siège de la HABG, la signature d'un accord de coopération entre la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance et la Banque Ouest-Africaine de Développement en vue de la mutualisation de leurs efforts dans la lutte contre la corruption et les infractions assimilées ainsi que de l'amélioration de la gouvernance en Côte d'Ivoire.

La cérémonie de signature de cet accord s'est déroulée en présence du Président de la HABG et d'une délégation de la banque conduite par le Vice-président, chargé du Support et du Contrôle ainsi que du Chef de la Mission Résidente de la BOAD en Côte d'Ivoire. Cet accord a pour objet de définir un cadre de coopération entre la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), dans la prévention, la détection et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, suivant la législation ivoirienne, les conventions sous régionales, régionales et internationales.

En vertu des dispositions de ce protocole d'accord, les parties conviennent, en vue de faciliter l'exercice effectif de leurs responsabilités respectives, de collaborer étroitement et diligemment, en tant que de besoin, et de se consulter sur les questions d'intérêt mutuel conformément aux dispositions pertinentes de leur cadre juridique interne. Les Parties s'engagent aussi à échanger des informations et des bonnes pratiques.



Photo 7 : Echanges des accords entre le Président de la HABG et la Directrice du CESAG

4.6. Signature d'un Accord-cadre de coopération entre la HABG et le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG)

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) a procédé, le 24 novembre 2023 dans les locaux de la HABG, à la signature d'un accord-cadre de coopération avec le Centre Africain d'Études Supérieures en Gestion (CESAG) en vue de la création d'une Académie Régionale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption.

Cette collaboration stratégique s'inscrit dans une dynamique d'envergure pour instaurer une institution dédiée à la formation et à la sensibilisation face au fléau de la corruption. En effet, en parallèle au renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la corruption, il est impératif de promouvoir l'éducation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs de la société afin de lutter efficacement contre ce fléau.

Cette initiative conjointe entre la HABG et le CESAG représente une avancée significative dans la promotion de l'éducation aux valeurs et de la culture de l'intégrité.

4.7. Participation de la HABG à la 10ème session de la Conférence des Etats Parties à la Convention Des Nations Unies Contre La Corruption

Du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2023, la HABG a participé à Atlanta aux Etats Unis d'Amérique, à la 10ème Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations-Unies Contre la Corruption (CNUCC), au sein de la délégation de la Côte d'Ivoire, conduite par Madame MAHO Florentine épouse NDUBUISI, Directrice de Cabinet Adjointe du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, représentant le Garde des sceaux, Secrétaire Exécutif du Comité de Coordination des actions liées au mécanisme d'examen de l'application de la Convention ONUDC. Cette conférence s'est tenue au World Congress Center d'Atlanta. Les membres de cette délégation composée des experts nationaux ONUDC, représentaient :

- » le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme,
- » la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- » l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- » l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC) ;
- » l'Inspection Générale des Finances ;
- » la Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- » la Direction de la Police Economique et Financière ;
- » la Direction Générale des Douanes.

Cette Conférence avait pour objectif d'aborder les questions fondamentales soulevées par la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption par les Etats parties (la Côte d'Ivoire a ratifié la CNUCC en 2012), à savoir l'examen de l'application de la Convention, le recouvrement des avoirs illicites, la coopération internationale, la prévention, l'assistance technique et les problèmes posés par la corruption ainsi que les mesures visant à la prévenir et à la combattre.

Les recommandations formulées au terme des travaux portent sur :

- Poursuivre avec le groupe des experts nationaux tous les travaux post-conférence des Etats parties à la CNUCC et qui seront imputés par le Secrétariat ONUDC via la représentation diplomatique ivoirienne de Vienne ;
- Relancer les réunions techniques du groupe des experts ONUDC nationaux, qui se tiennent au sein de la HABG par la désignation formelle du point focal ONUDC (issu de la HABG selon les termes de l'article 8 du décret 2016-87, dispositif national mis en place pour le monitoring de la mise en œuvre de la convention ONUDC) qui est le coordonnateur des travaux dudit comité ivoirien ;

- Collaborer avec l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics afin d'œuvrer à l'intégrité dans les marchés publics ;
- Elaborer une étude sur la corrélation entre la digitalisation des processus de passation des marchés publics et le niveau de corruption ;
- Contribuer au renforcement de l'autonomisation des femmes, en liaison avec les départements ministériels concernés, afin de prévenir et de lutter contre la corruption liée au genre ;
- Sensibiliser les décideurs politiques sur la nécessité de mettre les femmes au cœur de la lutte contre la corruption ;
- Initier et animer un cadre de collaboration formel avec le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH-CI) afin d'examiner les questions de droit de l'homme mises en perspective avec la lutte contre la corruption ;
- Organiser des sessions communes d'informations et de sensibilisations CNDH-CI-HABG ;
- Promouvoir l'utilisation des nouvelles technologies pour freiner la corruption ;
- Impliquer les jeunes et les guides religieux dans les programmes de sensibilisation de la HABG.



Photo 8 : Déléation de la Côte d'Ivoire ayant pris part à la COPSP10 aux USA

4.8. Participation à un Panel d'échanges sur l'Intégrité et l'éthique publique à l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (l'INAI)

La HABG, en qualité de Membre du Réseau pour l'intégrité, a participé au Panel de discussion sur l'Intégrité et l'éthique publique comme moyens de restaurer la confiance envers les institutions démocratiques, du 4 et du 05 décembre 2023 à Mexico City au Mexique. Ce Panel faisait partie de la série d'événements, organisés par l'Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des données personnelles du Mexique (l'INAI), appuyé par le Réseau pour l'intégrité, à l'occasion de la commémoration de la journée internationale de la lutte contre la corruption qui se sont tenue au siège de l'INAI.

Ce panel a été l'occasion pour la HABG de mettre en avant ses initiatives structurantes visant à renforcer l'intégrité publique, la lutte contre la corruption et à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques. Ainsi, les plateformes de dénonciation SIGNALIS et SPACIA, le projet d'implémentation d'un système informatisé de mise à jour des listes des assujettis à la déclaration de patrimoine, la mise en place d'une plateforme interactive des statistiques de la déclaration de patrimoine mais également les accords de coopération spécifiquement, l'accord de partenariat avec le CESAG pour la création d'une Académie Régionale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des membres dudit Réseau.

4.9. Participations à la 2^{ème} édition de la conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption à Bamako au Mali

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance a pris part à la 2^{ème} édition de la Conférence de haut niveau sur la lutte contre la corruption qui s'est tenue à Bamako du 20 au 23 février 2023 sous le thème : « Lutte contre la corruption : nouvelles dynamiques, recouvrement des avoirs illicites, coopération internationale ». S'inscrivant dans le cadre du suivi des recommandations de la 1^{ère} édition. Cette deuxième session a eu pour but de faire de cette rencontre annuelle

de haut niveau, un cadre de référence en matière de bonnes pratiques de lutte contre la corruption à travers les principes de déclaration de patrimoine et de recouvrement des avoirs illicites.

La rencontre s'est fixée comme ambition d'une part, de promouvoir le partage des innovations récentes en matière de lutte contre la corruption, le partage des expériences pertinentes de meilleures pratiques du recouvrement des avoirs illicites et de la déclaration de patrimoine, et d'autre part, de faciliter le développement des réseaux formels et informels entre acteurs de la lutte contre le crime financier.

Les recommandations issues de cette session, sont les suivantes :

Recommandations en matière de Coopération

- » Poursuivre la signature d'accords de coopération avec les entités étrangères homologues pour renforcer la Coopération internationale de la HABG. Pour rappel, un projet de coopération avec l'OCLEI est en attente de signature ;
- » Renforcer la participation de la HABG aux rencontres internationales de haut niveau pour participer au dialogue international sur la corruption et améliorer la visibilité de notre institution ;

Recommandations en matière de réformes légales et institutionnelles

- » Proposer un avant-projet de texte modificatif de la loi sur la protection des dénonciateurs dans la perspective non seulement de renforcer la protection des dénonciateurs mais également de prendre en compte les lanceurs d'alertes et les témoins ;
- » Mettre en place un mécanisme de coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- » Mettre en place un mécanisme d'évaluation périodique de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

» **Recommandations en matière de sensibilisation et d'éducation**

» **Créer d'un journal grand public**, dédié à la corruption ;

» **Repenser la sensibilisation contre la corruption** en mettant l'accent sur les pertes subies par le pays, du fait de la corruption, en termes d'infrastructures : montrer par exemple, le nombre d'hôpitaux ou d'écoles que le pays aurait pu construire avec chaque montant détourné pour que les populations saisissent l'impact négatif de la corruption ;

» **Intégrer dans les stratégies de sensibilisation contre la corruption, les valeurs sociétales porteuses de probité, d'honnêteté et de dignité (fête de génération, Pôro etc...).**

» **Recommandations en matière de Ressources humaines**

Intégrer le principe de concurrence dans les processus de recrutement des ressources humaines des institutions et particulièrement du personnel des institutions de lutte contre la corruption.

4.10. Organisation de couvertures médiatiques des activités de la HABG et les mises à jour du site web et des comptes de réseaux sociaux

En 2023, plusieurs diffusions ont pu être effectuées et ont permis d'accroître la visibilité de la HABG et d'informer le grand public sur ses activités à la télévision, à la radio et dans la presse. Au total, 282 parutions médiatiques ont été enregistrées, tous media confondus contre 194 en 2022. Ce qui veut équivaloir à une hausse de 118 parutions, soit une augmentation de 60%. Ce résultat se justifie par la campagne médiatique intensive de promotion de la plateforme de signalement des actes de corruption, SIGNALIS, et par une intensification des couvertures médiatiques.

La HABG a également accru l'usage des nouveaux médias à travers les publications sur son site web, à travers les publications et les retransmissions en direct sur Facebook. Le recours à la presse en ligne et aux bloggeurs a permis la démultiplication des messages auprès des public-cibles.

Quatre-vingt-huit (88) articles ont été publiés durant l'année 2023. Il s'agit en majorité des couvertures d'activités des Directions et du Cabinet du Président de la HABG.

Cinquante-deux (52) documents ont été mis en ligne sur le site de la HABG durant l'année 2023.

Quarante-trois (43) publications sponsorisées ont été effectuées contre 22 en 2022. A la différence des publications classiques, les publications sponsorisées sont des publications assorties de budget de publicité Facebook. Cela accroît la visibilité de la publication selon un ciblage prédéfini par l'annonceur.

Quinze (15) retransmissions en direct ont été organisées en 2023 contre sept (07) en 2022. En plus des formations données au Siège de la HABG, les retransmissions en direct sont systématiques en cas de conférence de presse / point de presse lors d'une activité importante organisée par la HABG.

Vingt-quatre (24) vidéos ont été mises en ligne sur la chaîne YouTube de la HABG. Il s'agit de reportages et de Publi-reportages diffusés sur les chaînes de télévision, des émissions de télévision qui ont enregistré la participation de la HABG et enfin de l'ensemble des vidéos et capsules de promotion de la plateforme SIGNALIS, réalisées dans le cadre de la campagne multicanal. Par ailleurs, l'activité sur la chaîne YouTube a valu à la HABG d'avoir la possibilité d'obtenir un identifiant propre qui en facilite l'accès aux internautes.

www.youtube.com/habg.ci

La collecte des liens de publications des articles à travers la presse en ligne et les bloggeurs donne 132 articles en ligne et 48 billets de blogs.

Sur Facebook, durant la période du 1er janvier 2023 à fin décembre 2023, l'audience de la page culmine à 1 700 000 personnes touchées. Le nombre d'abonnés à la page est de 15 649 contre environ 12 000 l'année précédente. Soit une progression d'environ 3 600 nouveaux abonnés. La répartition hommes / femmes est encore faible. Les abonnés femmes représentent 14% tandis que les hommes représentent 86%. Ce qui suggère des actions ciblées envers les femmes à l'avenir.

La publication la plus performante et la plus suivie est la publication relative à la retransmission en direct de la conférence de presse pour annoncer le début des sanctions des assujettis récalcitrants à la déclaration de patrimoine, publiée le 13 mars 2023, qui a atteint 352 000 internautes.

4.11. Organisation du super prix N'golo COULIBALY pour la promotion de la prévention et de la lutte contre la corruption, destiné aux journalistes et acteurs de la presse en Côte d'Ivoire en partenariat avec la CAIDP

Le prix N'golo COULIBALY 2023 est né de la volonté de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ainsi que des Dirigeants de la CAIDP de sceller un partenariat afin de mutualiser les ressources et les actions en vue d'une meilleure sensibilisation et communication à l'endroit des publics cibles. Conformément à sa mission de promotion de la loi n° 2013-867 du 23 décembre 2013, et à celle de faire respecter l'obligation de diffusion des informations d'intérêt public à la charge des organismes publics, la CAIDP initie depuis 2018, deux (02) activités de récompenses : le prix du meilleur site web des organismes publics et le prix pour les journalistes engagés à la promotion de l'accès à l'information.

Pour l'édition 2023, la CAIDP en partenariat avec la HABG a organisé, le 08 décembre 2023 au SOFITEL Hôtel Ivoire, dans le cadre de la promotion de l'accès à l'information et pour la prévention et la lutte contre la corruption, une double cérémonie de remise du Prix Kebe YACOUBA pour l'accès à l'information et du Prix N'golo COULIBALY pour la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées à l'endroit des professionnels des médias en Côte d'Ivoire, tous organes confondus.

Cette initiative vise à inciter les journalistes à produire des reportages éthiques et professionnels, sur la prévention et la lutte contre la corruption en faisant usage du droit d'accès à l'information, leur permettant ainsi de renforcer les capacités en la matière. Cette cérémonie a enregistré, en marge de la commémoration de la journée internationale de lutte contre la corruption ; la présence du Président de la HABG, M. ZORO Bi Ballo Epiphane, du Ministre de la Communication et des Médias, M. Amadou COULIBALY et de la Présidente de la CAIDP, Mme Anne Marie KONAN-PAYNE.

Concernant le Prix KEBE Yacouba, les journalistes primés proviennent des médias suivants : Radio Côte d'Ivoire, Fraternité Matin et Radio Chandelier. Le Prix d'encouragement KEBE Yacouba est revenu au journal en ligne : « lemondeactuel.com ». S'agissant du Prix N'golo COULIBALY, les journalistes récipiendaires sont issus de :

Fraternité Maternité et de la Nouvelle Chaîne Ivoirienne (NCI).

La recommandation formulée par le jury de cette cérémonie à l'endroit de la CAIDP et de la HABG porte sur l'organisation de sessions de formation en vue du renforcement des capacités des journalistes sur les thématiques relatives à leurs domaines d'interventions.

4.12. Organisation d'une campagne de communication multimédia de lancement et de promotion de la plateforme SIGNALIS

La HABG a initié et conduit une campagne de communication d'envergure sur plusieurs canaux (presse, télévision, affichage, médias sociaux) à l'occasion du lancement de SIGNALIS, plateforme de signalement des actes de corruption.

La première campagne SIGNALIS a été lancée selon un plan en trois phases. A savoir, le pré-lancement, suivi du lancement officiel de la plateforme et enfin, des campagnes de vulgarisation. Cette première phase a été menée à bien, comprenant des teasers en ligne, l'envoi de SMS de masse, des affiches sur les panneaux routiers de 12 m2 sur toute l'étendue du territoire, et une cérémonie de lancement technique, le 25 mai 2023 soutenue par une couverture médiatique importante. La campagne web et digitale a également débuté en juin 2023 pour une durée de six (06) semaines, avec une prévision de procéder à une seconde phase plus longue avec l'appui de la GiZ sur les réseaux sociaux et les presses en ligne à partir de novembre, pour encourager l'utilisation de SIGNALIS par les internautes.

La deuxième campagne SIGNALIS dite de rappel, a débuté le 2 octobre 2023. Elle s'est matérialisée par un affichage dans les services publics, la distribution d'affichettes via les rollers sur les grandes artères de la ville d'Abidjan et une campagne télévisée, démarrée le 6 octobre, diffusée sur cinq (05) chaînes sélectionnées pour une période de deux (02) semaines.

Le 20 novembre 2023, la seconde phase de la campagne web et digitale SIGNALIS a été lancée avec l'appui de la GiZ, avec pour mission principale de diffuser des contenus et supports (affiches et vidéos) sur des plateformes en ligne à grande audience.

L'objectif ambitieux était d'atteindre un minimum de 130 000 vues par jour, totalisant ainsi 11 700 000 vues sur toute la durée de la campagne. Les résultats ont dépassé toutes les attentes. En effet, sur les canaux Google ads, Facebook ads, Opera ads et LinkedIn, la campagne a généré un impressionnant total de 27 419 439 vues, soit plus du double de l'objectif initial.

La performance globale de la campagne SIGNALIS n'est pas seulement quantifiable en termes de vues, mais également en termes d'impact. La campagne a réussi à toucher une large gamme de publics, y compris les administrations publiques, le secteur privé, les acteurs du secteur privé et les ONG. Cette diversification des cibles démontre l'efficacité de la stratégie de diffusion et la pertinence du message de SIGNALIS pour différents secteurs de la société. De plus, l'engagement des équipes impliquées, notamment celles de GIZ, a été un facteur déterminant dans le succès de la campagne.

En dehors de la campagne, les efforts se poursuivent avec l'inclusion d'éléments de langage dans la communication générale de la HABG afin de promouvoir SIGNALIS avec détermination, avec une volonté persistante de sensibiliser le public et d'encourager l'utilisation de la plateforme pour signaler les actes de corruption et les infractions assimilées.

4.13. Organisation des journées portes ouvertes des institutions et organes en charge de la lutte contre la corruption

Les Journées Portes Ouvertes sur les Institutions de Prévention et de Lutte Contre la Corruption se sont déroulées du 7 au 8 décembre 2023 en Côte d'Ivoire. L'événement a débuté avec une cérémonie d'ouverture présidée par Maître Emmanuel ASSI, représentant le Président de la HABG. Dans son allocution, il a souligné l'importance de la coopération entre les entités du dispositif de lutte contre la corruption, insistant sur la nécessité d'actions coordonnées. Puis il a procédé à l'ouverture des stands qui ont enregistré environ 2 000 visiteurs pendant les deux jours.

Des discussions thématiques aussi ont permis aux différentes structures invitées de présenter leurs missions et activités, notamment la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG), l'Agence de Recouvrement des Avoirs Criminels (AGRAC), le Pôle Pénal Economique et Financier (PPEF), l'Inspection Générale d'Etat (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), et la Cour des comptes. Chaque organe a exposé ses responsabilités et contributions dans la lutte contre la corruption, allant de la déclaration de patrimoine à l'inspection des services publics en passant par le recouvrement des avoirs criminels.

Les participants aux journées, composés d'élèves, d'étudiants et de représentants d'ONG, ont exprimé leur compréhension des enjeux et ont recommandé davantage de campagnes de sensibilisation. La nécessité d'un cadre de coordination entre les différentes administrations de lutte contre la corruption a été soulignée pour faciliter l'échange d'informations et la mutualisation des actions.

05

DIFFICULTES



Plusieurs difficultés ont été enregistrées dans la mise en œuvre du Programme de Travail Annuel 2023. Elles sont d'ordre des ressources humaines, matérielles et techniques.

5.1. Insuffisance des ressources humaines

- Le personnel cadre nécessaire à la conduite des missions de la HABG reste insuffisant. Cette insuffisance constitue une limite à la mise en œuvre efficace des activités de la HABG au niveau des directions opérationnelles ;
- L'inexistence de spécialités nécessaires à la mise en œuvre du projet d'introduction de la lutte contre la corruption dans les programmes scolaires ;
- La faible capacité technique du personnel du service Call center.

5.2. Les difficultés d'ordre matériel

Les difficultés identifiées concernent :

- L'inadéquation des locaux pour (i) les auditions en matière d'investigation et (ii) la réception des déclarations de patrimoine conformément aux normes de confidentialité que requière la déclaration de patrimoine ;
- Le manque de véhicule pour assurer la mobilité du personnel d'encadrement dans le cadre des missions de représentation de la HABG aux activités extérieures ;
- L'absence de matériel de communication tels les dictaphones, appareils photos, caméras, amplificateurs, fait que la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ne dispose pas de documents audio ou vidéo consultables, sur toutes ses activités réalisées ;
- L'exiguïté des bureaux ne permet pas l'archivage des dossiers ;
- De nombreux équipements matériels et logiciels sont obsolètes au regard des évolutions marquées par l'apparition de nouvelles applications nécessitant leur mise à niveau récurrente.



EXECUTION DU BUDGET 2023



6.1. Budget alloué en 2023

Le budget alloué à la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance au titre de la gestion 2023, s'élève à quatre milliards quatre cent cinquante-huit millions trois cent quatre-vingt-onze mille cent soixante-douze (4 458 391 172) FCFA contre quatre milliards trois cent dix millions trois cent dix-neuf mille deux cent vingt-sept (4 310 319 227) FCFA, en 2022. Ce qui correspond à une hausse de cent quarante-huit millions soixante-onze mille neuf cent quarante-cinq (148 071 945) FCFA, soit 3,32 %.



4 458 391 172 FCFA

Budget final de l'exercice 2023



6.2. Budget exécuté

Le budget a permis de financer :

**les dépenses
de personnel
2 338 061 588
FCFA**

**les achats de
biens et services
1 673 283 628
FCFA**

**les dépenses
d'investissement
265 513 137
CFA**

**Soit un total de 4 276 858 353 ;
soit un taux d'exécution de 95,93%.**



CONCLUSION

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions en 2023, a orienté ses activités sur les trois (03) orientations stratégiques du plan stratégique 2021-2023 à savoir :

- le développement de la culture de l'intégrité pour prévenir la corruption et les infractions assimilées ;
- le renforcement de la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées et ;
- le renforcement de ses capacités opérationnelles.

En matière de développement de la culture de l'intégrité pour prévenir la corruption et les infractions assimilées, les activités réalisées ont porté sur (i) le renforcement du dispositif juridique de la HABG en matière de déclaration de patrimoine, (ii) la formation des agents et des points focaux de la HABG sur l'utilisation de la plateforme informatique intégrée de gestion des données de la déclaration de patrimoine, (iii) la sensibilisation des assujettis et l'enregistrement des déclarations de patrimoine, (iv) le développement et le déploiement des outils de lutte contre la corruption dans cinq (05) administrations publiques ; (v) la commémoration des journées Africaine et Internationale de lutte contre la corruption, (vi) l'organisation de l'atelier de validation des curricula et modules de formation sur la corruption et (vii) l'évaluation de la phase pilote de l'enseignement de la lutte contre la corruption.

Au titre du renforcement de la répression des actes de corruption et d'infractions assimilées, les activités et réformes entreprises ont concerné (i) le renforcement des capacités des agents de la HABG en matière d'investigations et de poursuites ; (ii) l'élaboration et la soumission des dossiers de plaintes et dénonciations à l'examen du Comité technique et du Conseil de la HABG ; (iii) la réalisation des investigations sur les pratiques de corruption et d'infractions assimilées et l'appui à la coordination des enquêtes conjointes entre la HABG et les services d'enquêtes Partenaires ; (iv) l'élaboration et l'édition du Guide des actes de corruption et d'infractions assimilées ; (v) l'élaboration et l'édition du manuel d'enquêtes sur les pratiques de corruption et d'infractions assimilées.

S'agissant du Renforcement des capacités opérationnelles de la HABG, les produits obtenus ont concerné (i) l'organisation de l'atelier bilan 2022 et perspectives 2023 de la HABG, (ii) la mise en place du Système de Management de la Sécurité de l'Information ISO 27001 ; (iii) la mise en conformité de la HABG avec la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel ; (iv) la mise en place du Système de Management de la Qualité ISO 9001 ; (v) la participation aux travaux et atelier des Comités interministériels relatifs à la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, (vi) la participation aux activités et Comités des Experts ONUDC et (vii) la mise en œuvre du plan de formation de la HABG ;

Ainsi, le taux d'exécution du PTA 2023 de la HABG est de 62%.

Pour améliorer sa performance et faire face aux nombreux défis de promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, la HABG devra nécessairement se faire doter d'un nouveau plan stratégique qui couvre la période de 2024 à 2026 basé sur les référentiels en matière de développement économique et social du pays et aussi apporter des solutions aux principales difficultés qu'elle rencontre dans la mise en œuvre de ses missions. Il s'agit notamment :

- de l'insuffisance des ressources humaines qui constitue une limite à la mise en œuvre efficace des activités de la HABG au niveau des directions opérationnelles ;
- des difficultés relative au caractère obsolète de nombreux équipements matériels techniques au regard des évolutions marquées par l'apparition de nouvelles applications nécessitant la mise à niveau récurrente des équipements matériels et logiciels et au manque de véhicule pour assurer la mobilité du personnel d'encadrement dans le cadre des missions de représentation de la HABG aux activités extérieures.

ANNEXE 1 : Synthèse des déclarations de patrimoine issues des deux missions

N°	Régions	Déclarations de prise de fonction ou de début de mandat	Déclarations de mise à jour du patrimoine	Déclarations de cessation de fonction ou de fin de mandat	Total
1	BAFING	84	1	7	92
2	BERE	53	0	4	57
3	CAVALLY	98	1	7	106
4	FOLON	44	0	4	48
5	GUEMON	94	3	5	102
6	HAUT SASSANDRA	164	5	4	173
7	KABADOUGOU	82	0	6	88
8	MARAHOUÉ	73	1	5	79
9	TONKPI	179	1	17	197
10	WORODOUGOU	73	5	3	81
Total		944	17	62	1 023

ANNEXE 2 : Synthèse générale des déclarations de prise de fonction des dix régions couvertes par les missions

N°	Régions	Assujettis identifiés	Déclarants avant les missions	Déclarants pendant et après les missions	Total des déclarants	Assujettis non à jour restants	Taux de déclaration
1	Bafing	140	20	84	104	36	74,29%
2	Béré	117	15	53	68	49	58,12%
3	Cavally	184	23	98	121	63	65,76%
4	Folon	83	14	44	58	25	69,88%
5	Guémon	176	23	94	117	59	66,48%
6	Haut-Sassandra	284	62	164	226	58	79,58%
7	Kabadougou	185	38	82	120	65	64,86%
8	Marahoué	210	65	73	138	72	65,71%
9	Tonkpi	339	71	179	250	89	73,75%
10	Worodougou	141	38	73	111	30	78,72%
TOTAL		1 859	369	944	1 313	546	70,63%

N°	Groupes d'assujettis	Nombre d'assujettis en fin de fonction ou mandat identifiés de 2015 au 31/12/2023	Nombre de déclarants de 2015 au 31/12/2023									Taux de déclaration sur la base du nombre d'assujettis en fin de fonction ou mandat identifiés de 2015 au 31/12/2023	
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
1	Présidents d'Institutions et personnalités ayant rang de Président d'Institution	6	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	16,67%
2	Membres du gouvernement, Personnalités ayant rang de Ministre, Secrétaire d'Etat	51	0	3	6	4	1	2	11	3	3	33	64,71%
3	Membres du Conseil Constitutionnel	6	0	0	0	3	0	0	0	0	0	3	50,00%
4	Personnalités élues	376	0	0	0	10	19	5	8	17	4	63	16,76%
5	Gouverneurs de Districts et Vice-Gouverneurs de Districts	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	100,00%
6	Magistrats	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	100,00%
7	Personnes exerçant de hautes fonctions dans l'Administration Publique ou chargées de la Gestion des Fonds Publics.	354	0	5	5	51	11	6	14	72	110	274	77,40%
TOTAL GENERAL		795	0	8	11	69	32	13	33	93	117	376	47,30%

ANNEXE 4 : Synthèse des déclarations de mise à jour de 2015 au 31/12/2023

N°	Groupes d'assujettis	Nombre de déclarants									
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
1	Présidents d'Institutions et personnalités ayant rang de Président d'Institution	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
2	Membres du gouvernement, Personnalités ayant rang de Ministre, Secrétaire d'Etat	0	0	0	0	0	0	5	3	0	8
3	Membres du Conseil Constitutionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Personnalités élues	0	0	2	4	0	0	5	15	3	27
5	Gouverneurs de Districts et Vice-Gouverneurs de Districts	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
6	Magistrats	0	0	0	0	0	0	2	1	1	4
7	Personnes exerçant de hautes fonctions dans l'Administration Publique ou chargées de la Gestion des Fonds Publics.	0	1	7	13	2	0	6	24	22	75
TOTAL GENERAL		0	1	9	18	2	0	19	43	26	118
NB : La déclaration de patrimoine de mise à jour n'étant pas obligatoire, il n'y a pas d'assujettis identifiés préalablement. Le tableau donne uniquement le nombre de déclarants ayant mis à jour leur patrimoine.											

ANNEXE 5 : Synthèse des cibles formées et sensibilisées par la HABG de janvier à décembre 2023

ENTITÉS FORMÉES ET SENSIBILISÉES	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	THÈME
-Les Préfets de régions ; -Les points focaux régionaux.	28 février 2023	Yamoussoukro	61	Formation et sensibilisation sur le dispositif juridique et institutionnel
Les présidents des Comités Locaux d'Intégrité	1 ^{er} mars 2023	Yamoussoukro	33	Formation sur le rôle des Comités Locaux d'Intégrité et des Plateformes Anticor dans la prévention et la lutte contre la corruption.
Administration publique et société civile	Du 12 au 15 mai 2023	Adiaké	67	
		Grand-Bassam	89	
		Tiapoum	88	
Administration publique et société civile	Du 22 au 26 mai 2023	Didiévi	65	Formation et sensibilisation sur le dispositif juridique et institutionnel
		Tiébissou	117	
		Attiégouakro	85	
		Taabo	93	
		Djékanou	75	
	Du 22 au 26 mai 2023	Issia	134	Formation sur le rôle des Comités Locaux d'Intégrité et des Plateformes Anticor dans la prévention et la lutte contre la corruption
		Oumé	225	
		Akoupé	152	
		Bettie	120	
		Yakassé-Attobrou	94	

ENTITÉS FORMÉES ET SENSIBILISÉES	DATE	LIEU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	THÈME
Administration publique et société civile	Du 03 au 11 juillet 2023	Kouassi-Kouassikro	164	Formation et sensibilisation sur le dispositif juridique et institutionnel
		Bocanda	93	
		Pikro	217	
		Arrah	194	
		M'Batto	142	
		M'Bahiakro	97	Formation sur le rôle des Comités Locaux d'Intégrité et des Plateformes Anticor dans la prévention et la lutte contre la corruption
		Ouellé	95	
		Tiassalé	137	
		Sikensi	99	
		Grand-Lahou	140	
		Jacquerville	113	
Fédération Ivoirienne des Droits de la Jeunesse (FIDJ)	02 août 2023	Siège HABG	60	Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption ;
Réseau Ivoirien des Leaders (RIL)	15 septembre 2023	Siège HABG	25	Rôle de la société civile dans la prévention et la lutte contre la corruption ; Missions, attributions, organisation, fonctionnement, modes de saisine.
Administration publique et société civile	10 octobre 2023	Dikodougou	96	Présentation du dispositif de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées
	11 octobre 2023	Sinématiali	92	
	12 octobre 2023	Kong	105	
	16 octobre 2023	Ouangolodougou	103	
	17 octobre 2023	M'Bengué	118	
	23 octobre 2023	Tengréla	97	Formation sur le rôle des Comités Locaux d'Intégrité et des Plateformes Anticor dans la prévention et la lutte contre la corruption
	24 octobre 2023	Kouto	93	
	26 octobre 2023	Kaniasso	89	
	30 octobre 2023	Madinani	116	
	31 octobre 2023	Samatiguila	134	
Réseau Ivoirien des Leaders (RIL)	18 novembre 2023	Salle American Space de l'Université FHB d'Abidjan Cocody	45	Dispositif de prévention et de lutte contre la corruption
Parlement des Jeunes de Côte d'Ivoire (PJCI)	Du 14 au 16 décembre 2023	Dimbokro	500	La jeunesse à l'école de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption
TOTAL			7662	

STRUCTURES INDEXEES PAR LES PLAINTES ET DENONCIATIONS	FAITS DENONCES			Abidjan	Abengourou	Aboisso	1. Secteur public																
	Faits présumés de mauvais fonctionnement de l'administration	Faits présumés de corruption ou d'infractions assimilées																					
1. ministère de l'Intérieur (84)	69	15	56	01	02	03																	
2. ministère de la Santé (36)	32	04	21	01																			
3. Ministère de l'Education Nationale (29)	25	04	18																				
4. ministère de la Construction du Logement et de l'Urbanisme (17)	15	02	03	05																			
5. ministère des Sports (13)	12	01	11																				
6. ministère de la Défense (13)	09	04	08																				
7. ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (11)	06	05	09																				
8. Ministère de l'Economie et des Finances (09)	06	03	05	01																			

STRUCTURES INDEXEES PAR LES PLAINTES ET DENONCIATIONS	FAITS DENONCES		LOCALITES CONCERNEES PAR LES PLAINTES OU DENONCIATIONS
	Faits présumés de corruption ou d'infractions assimilées	Faits présumés de mauvais fonctionnement de l'administration	
			Yamoussoukro
			Toumodi
			Tengréla
			Soubré
			Sassandra
			San-Pédro
			Man
		01	Korhogo
			Katiola
			Grand-Bassam
			Gagnoa
			Duékoué
			Divo
			Dimbokro
			Didiévi
		01	Daloa
			Dabou
		02	Bouaké
		01	Bondoukou
			Bingerville
			Agboville
			Aboisso
			Abengourou
		05	Abidjan
	Faits présumés de mauvais fonctionnement de l'administration	01	
	Faits présumés de corruption ou d'infractions assimilées	08	
9. ministère des Transports (09)		04	
10. ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (07)	03	05	
11. ministère des Affaires Sociales (06)	05	01	
12. ministère de l'Agriculture (06)	04	02	
13. Ministère du Commerce (05)	04	01	
14. Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie (05)	02	03	
15. Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (03)	01	02	

2. Secteur Privé

N°	Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
1	Nombre de plaintes enregistrées	11	38	101	34	68	38	45	72	60	66	533
2	Nombre de dénonciations enregistrées	4	30	81	151	150	57	46	117	77	274	987
3	Nombre d'auto-saisine	0	0	2	0	1	0	0	1	06	00	10
4	Nombre total de dossiers enregistrés (1+2+3)	15	68	184	185	219	95	91	190	143	340	1530
5	Nombre de dossiers examinés en Conseil	0	9	14	0	15	7	34	68	42	32	221
6	Nombre de dossiers objet d'ouverture d'enquêtes	0	5	8	0	14	5	9	28	16	17	102
7	Nombre d'enquêtes achevées dont les procès-verbaux ont été transmis au Parquet pour suite judiciaire	0	0	0	0	2	5	0	0	09	13	29
8	Nombre de condamnations prononcées	0	0	0	0	0	0	0	1	0	5	6

ANNEXE 8 : Récapitulatif des couvertures médiatiques enregistrées en

TYPE DE MEDIA	NOM DU MEDIA	NOMBRE DE PARUTIONS	TOTAL PAR TYPE DE MEDIA
TELEVISION	RTI	23	69
	BUSINESS 24	13	
	NCI	11	
	LIFE TV	9	
	7 INFOS	13	
RADIO	RADIO COTE D'IVOIRE	11	18
	RADIO DE LA PAIX	7	
MEDIA NUMERIQUES	PRESSE EN LIGNE	132	195
	BLOGS	48	
	RETRANSMISSION EN DIRECT	15	
TOTAL		282	



**HAUTE AUTORITÉ POUR
LA BONNE GOUVERNANCE**

SIGNALONS

**TOUT ACTE DE CORRUPTION
DE FAÇON ANONYME**

**Dénonciateurs
protégés
par la loi**

**Plateforme
sécurisée et
confidentielle**

**Anonymat
100% garanti**

*"La Côte d'Ivoire
résolument
engagée contre
l'enrichissement
illicite et le
blanchiment de
capitaux"*



Signalis

Signalons la corruption en
toute confiance et sécurité !

www.signalis.habg.ci



**N° VERT
APPEL GRATUIT**

800 800 11

